



Mutuelle d'assurance  
des Risques Civils  
de la Boulangerie

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice 2017

**MAPA-RCBF SGAM**



## Table des matières

SYNTHÈSE.....	6
MAPA.....	6
RCBF.....	6
MAPA-RCBF SGAM.....	7
Partie A - Activités et résultats.....	9
A.1 Activités.....	9
MAPA.....	9
A.1.1 Présentation générale de la MAPA.....	9
A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA.....	10
RCBF.....	10
A.1.1' Présentation générale des RCBF.....	10
A.1.2' Faits marquants et activités de la période des RCBF.....	11
MAPA-RCBF SGAM.....	11
A.1.1" Présentation générale de MAPA-RCBF SGAM.....	11
A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-RCBF SGAM.....	12
A.2 Évolution du résultat de souscription.....	12
MAPA.....	12
RCBF.....	13
MAPA-RCBF SGAM.....	13
A.3 Évolution des produits financiers.....	14
MAPA.....	14
RCBF.....	15
MAPA-RCBF SGAM.....	15
Titrisations de la MAPA, des RCBF et de MAPA-RCBF SGAM.....	16
A.4 Autres produits et dépenses.....	16
A.5 Autres informations.....	16
Partie B - Système de gouvernance.....	16
B.1 Exigences générales de gouvernance.....	16
MAPA.....	16
B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA.....	16
B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA.....	17
B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA.....	18
B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA.....	20
RCBF.....	21
B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance des RCBF.....	21
B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle des RCBF.....	21
B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités des RCBF.....	22
B.1.4' Politiques et principes de rémunération des RCBF.....	23
MAPA-RCBF SGAM.....	23
B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-RCBF SGAM.....	23
B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-RCBF SGAM.....	24
B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-RCBF SGAM.....	24
B.1.4" Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-RCBF SGAM.....	25
B.1.5" Politiques et principes de rémunération de MAPA-RCBF SGAM.....	25
B.1.6" Les quatre fonctions clés définies par Solvabilité 2.....	26
B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité.....	27
B.3 Système de gestion des risques de MAPA-RCBF SGAM.....	28
B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation.....	28
B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité.....	30

B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs.....	30
B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision.....	30
B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque.....	31
B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente".....	33
B.3.7 Évaluations de crédit.....	34
B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-RCBF SGAM.....	34
B.3.9 Intégration de la gestion des risques à la MAPA, aux RCBF et à MAPA-RCBF SGAM...	35
B.3.10 Autres informations.....	35
B.4 Système de contrôle interne.....	36
B.4.1 Description du système de contrôle interne.....	36
B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne.....	36
B.5 Fonction audit interne.....	37
B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne.....	37
B.5.2 Description des audits internes.....	37
B.5.3 Plan d'audit.....	37
B.6 Fonction actuarielle.....	37
B.7 Sous-traitance.....	38
B.8 Autres informations.....	38
Partie C – Profil de risques.....	39
C.1 Risque de souscription.....	39
C.2 Risque de marché.....	39
C.3 Risque de crédit.....	39
C.4 Risque de liquidité.....	40
C.5 Risque opérationnel.....	40
C.6 Autres risques importants.....	40
C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques.....	42
C.7.1 Exposition au Risque.....	42
C.7.2 Concentration des risques.....	44
C.7.3 Atténuation des risques.....	44
C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance.....	45
C.7.5 Autre information importante.....	46
Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité.....	47
D.1 Actifs.....	47
D.1.1 Placements.....	47
D.1.2 Autres actifs.....	49
D.2 Provisions techniques .....	49
D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations.....	50
D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II	54
D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques .....	54
D.3 Autres passifs.....	55
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	56
D.5 Autres informations.....	56
Partie E – Gestion du capital.....	57
E.1 Fonds propres.....	57
E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II .....	57
E.1.2 Qualité des fonds propres.....	59
E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres.....	59
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR).....	60
E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR.....	60

E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR.....	61
E.2.3 Valorisation du SCR et MCR.....	62
E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR.....	62
E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.....	63
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	63
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	63
E.6 Autres informations.....	63
Partie F - Glossaire.....	64
Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels.....	65

## **SYNTHÈSE**

### **◆ MAPA**

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2017 sont peu nombreux, la mutuelle retrouvant les niveaux de marges de 2015 après une année exceptionnellement bonne en 2016. On peut toutefois noter la diminution des fonds propres en 2017 qui s'explique par la comptabilisation dans le report à nouveau à l'ouverture de la provision pour indemnités de retraite. Une partie de cette provision a été placée par un organisme bancaire spécialisé, la MAPA profitant alors de la déductibilité de la charge ainsi versée.

Le résultat net comptable de la MAPA au 31/12/2017 s'élève à 317 K€ contre 10 313 K€ au 31/12/2016.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la MAPA en 2017.

Le **profil de risques** de la MAPA n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa quatrième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de six, pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

La **valorisation** du bilan de la MAPA à **des fins de solvabilité** a permis de dégager un excédent de 112 321K€ au 31 décembre 2017 :

- L'actif du bilan, très proche de la clôture 2016, s'élève à 290 483K€,
- Le passif du bilan, en baisse de 1 % par rapport à la clôture 2016, s'élève à 178 162K€.

Les méthodes de valorisation utilisées dans ce cadre diffèrent de celles utilisées pour la valorisation dans les états financiers. Identiques pour les trois sociétés, ces différences de méthodes sont expliquées dans le paragraphe de synthèse de MAPA-RCBF SGAM.

Avec des fonds propres couvrant 611 % du Minimum de **Capital Requis** (MCR), le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la MAPA s'élève à 223 % au 31/12/2017.

Ces fonds propres admissibles en couverture du SCR et du MCR ont augmenté de 2 % par rapport à la clôture 2016.

### **◆ RCBF**

Sur l'**activité et les résultats**, pas de faits marquants sur l'exercice 2017. Le résultat net comptable des RCBF en 2017 s'élève ainsi à 1 750 K€ contre 2 678 K€ au 31/12/2016.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** des RCBF en 2017.

Le **profil de risques** des RCBF n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa quatrième année. Les risques majeurs identifiés pour les RCBF sont au nombre de six, pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

La **valorisation** du bilan des RCBF à **des fins de solvabilité** a permis de dégager au 31 décembre 2017 un excédent de 40 353K€ :

- L'actif du bilan, en hausse de 7 % par rapport à la clôture 2016, s'élève à 74 576K€,
- Le passif du bilan, en hausse de 10 % par rapport à la clôture 2016, s'élève à 34 223K€.

Les méthodes de valorisation utilisées dans ce cadre diffèrent de celles utilisées pour la valorisation dans les états financiers. Identiques pour les trois sociétés, ces différences de méthodes sont expliquées dans le paragraphe de synthèse de MAPA-RCBF SGAM.

Avec des fonds propres couvrant 1 614 % du Minimum de **Capital Requis** (MCR), le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) des RCBF s'élève à 536 % au 31/12/2017.

Ces fonds propres admissibles en couverture du SCR et du MCR ont augmenté de 5 % par rapport à la clôture 2016.

## ◆ MAPA-RCBF SGAM

Contrairement à 2016, la SGAM n'a pas connu de fait marquant en 2017 et retrouve ainsi son niveau de résultat de 2015.

Le résultat net comptable de MAPA-RCBF SGAM en 2017 s'élève ainsi à 2 M€ contre 12,8 M€ au 31/12/2016.

Pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de MAPA-RCBF SGAM en 2017 si ce n'est, conformément au règlement intérieur, le changement de président ainsi, le Président des RCBF succède pour deux ans au Président de la MAPA à la présidence de MAPA-RCBF SGAM.

Le **profil de risques** de MAPA-RCBF SGAM n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa quatrième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de six, pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

La **valorisation** du bilan de MAPA-RCBF SGAM à **des fins de solvabilité** a permis de dégager un excédent de 151 158K€ au 31 décembre 2017 :

- L'actif du bilan, en hausse de 2 % par rapport à la clôture 2016, s'élève à 352 331K€,
- Le passif du bilan, en hausse de 0,2 % par rapport à la clôture 2016, s'élève à 201 173K€.

Pour la MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM, les investissements qui représentent près de 70% du total actif, sont valorisés à des fins de solvabilité en prix de marché, c'est-à-dire au prix pour lequel ils auraient pu être échangés à la date d'arrêt. L'écart avec la valorisation dans les états financiers

(évaluation selon la valeur historique) est donc essentiellement dû aux plus-values latentes. Principalement composé des provisions techniques, le passif du bilan est quant-à lui valorisé à des fins de solvabilité au montant pour lequel l'ensemble des engagements pris par la société auraient pu être transférés à une autre société d'assurance à la date d'arrêt. Pour plus de prudence, la réglementation impose l'ajout d'un complément de provisions, appelé marge de risque. Cette marge représente le coût d'immobilisation des capitaux associé aux engagements d'assurance pris au-delà de la première année. La somme de ces deux éléments étant inférieure au total du passif évalué dans les états financiers pour les trois sociétés, le passif du bilan comptable de MAPA, RCBF et MAPA-RCBF SGAM est jugé suffisant.

Avec des fonds propres couvrant 742 % du Minimum de **Capital Requis** (MCR), le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de MAPA-RCBF SGAM s'élève à 281 % au 31/12/2017. Ces fonds propres admissibles en couverture du SCR et du MCR ont augmenté de 4 % par rapport à la clôture 2016.

La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM utilisent la formule standard pour le calcul des besoins en capitaux, et considèrent que la calibration des risques dans le calcul du SCR est conforme à leur profil de risque. C'est la raison pour laquelle ces trois mutuelles n'ont pas opté pour l'utilisation d'un modèle interne ou l'utilisation de paramètres spécifiques à l'entreprise.

## **Partie A - Activités et résultats**

### **A.1 Activités**

#### **MAPA**

##### **A.1.1 Présentation générale de la MAPA**

La MAPA, Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Alimentaire, est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance non-vie des professions alimentaires en France métropolitaine. Elle propose aux artisans et commerçants indépendants et leurs salariés de cette branche des garanties d'assurance sur les risques suivants : automobile, responsabilité civile professionnelle et familiale, maladie, incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, bris de glace, bris de machine, défense et recours, navigation de plaisance, individuelle accident, marchandises transportées, protection juridique, assistance.

En partenariat avec d'autres sociétés qui portent le risque d'assurance ou financier, la MAPA distribue auprès de ses sociétaires des produits d'épargne, d'assurance-vie, de prévoyance, de retraite et de prêts. Elle développe également des services avec des partenaires spécialisés inclus dans les contrats d'assurance afin de répondre au mieux aux besoins des sociétaires.

La mutuelle dispose de 81 agences localisées en grande majorité dans les préfectures départementales. Ses produits sont vendus par un réseau de 350 salariés. Son siège social est situé à Saint-Jean d'Angély en Charente-Maritime, département où elle fut fondée en 1911, et regroupe environ 250 salariés.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 61 rue Taitbout dans le 9ème arrondissement de Paris.

La MAPA fait appel à des commissaires aux comptes qui ont pour rôle d'émettre une opinion sur les comptes sociaux et de s'assurer que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation.

Le contrôle de la MAPA est assuré par les Cabinets AUDICO et STREGO AUDIT respectivement 5 Rue Francois Hennebique 17140 Lagord et 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny.

## **A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA**

Les faits marquants de l'exercice 2017 sont peu nombreux, la mutuelle retrouvant les niveaux de marges de 2015 après une année exceptionnellement bonne en 2016. On peut toutefois noter la diminution des fonds propres en 2017 qui s'explique par la comptabilisation dans le report à nouveau à l'ouverture de la provision pour indemnités de retraite. Une partie de cette provision a été placée par un organisme bancaire spécialisé, la MAPA profitant alors de la déductibilité de la charge ainsi versée.

## **RCBF**

### **A.1.1' Présentation générale des RCBF**

Créés en 1932, les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (RCBF), société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances, sont spécialisés dans l'assurance non vie des boulangers et boulangers-pâtisseries et leurs salariés. Les contrats proposés sont de plusieurs types : complémentaire de frais médicaux, indemnité journalière, allocation quotidienne hospitalière, assurance individuelle accident, responsabilité civile professionnelle et familiale, protection juridique.

En 2017, Le chiffre d'affaires est de 39 millions d'euros, le résultat s'élève à 1,7 million d'euros et les fonds propres à 31 millions d'euros.

Le siège social est à Paris au 27 avenue d'Eylau dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Les RCBF ne disposent pas de réseau commercial.

En 1979, les RCBF ont conclu un accord de partenariat avec la MAPA, société d'assurance mutuelle des professions alimentaires ; accord étendu en 1994 et dont l'objet est de favoriser l'administration et le développement des RCBF.

La quinzaine de salariés des RCBF travaille à son siège social, Paris 16ème.

C'est dans la continuité de ce partenariat avec la MAPA que les deux mutuelles ont décidé de créer une société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM) afin de disposer d'une instance juridique pérenne au sein de laquelle les échanges peuvent avoir lieu concernant l'évolution économique des mutuelles et de leur partenariat, sur fond de solidarité financière.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Les RCBF font appel à des commissaires aux comptes qui ont pour rôle d'émettre une opinion sur les comptes sociaux et de s'assurer que les hypothèses de calculs, méthodes

d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation.

Le contrôle des RCBF est assuré par le Cabinet Tuillet Audit, Membre français de GRANT THORNTON International, 29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine.

### **A.1.2' Faits marquants et activités de la période des RCBF**

Contrairement à 2016, les RCBF n'ont pas connu de fait marquant en 2017 et retrouvent ainsi leur niveau de résultat de 2015.

## **MAPA-RCBF SGAM**

### **A.1.1" Présentation générale de MAPA-RCBF SGAM**

Le 8 janvier 2015, la MAPA et les RCBF ont créé une société de groupe d'assurance mutuelle, SGAM, qui vient pérenniser une collaboration étroite depuis de plus de trente ans. L'objectif est de nouer, développer et gérer des liens de collaborations, de distribution, de gestion et de réassurance existants à la date de constitution et ainsi que des liens de solidarité financière entre les deux mutuelles.

Dans la suite de ce rapport, la dénomination de « Sgam » ou « groupe » concerne l'entité MAPA-RCBF SGAM.

Ainsi la SGAM veille à ce que les deux mutuelles soient en mesure d'assurer chacune leurs obligations réglementaires en termes de solvabilité. À ce titre, elle coordonne et supervise les liens de réassurance internes et externes, de gestion et de distribution liant et protégeant les deux mutuelles.

Avec 195 millions d'euros de primes, MAPA-RCBF SGAM ne représente que 0,3% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que SGAM de deux mutuelles professionnelles, son profil de risque est simple. Elle dispose de 117 millions d'euros de fonds propres fin 2017.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 61 rue Taitbout dans le 9ème arrondissement de Paris.

MAPA-RCBF SGAM fait appel à des commissaires aux comptes qui ont pour rôle d'émettre une opinion sur les comptes sociaux et de s'assurer que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation.

Le contrôle de la SGAM est assuré par les Cabinets AUDICO et STREGO AUDIT respectivement 5 Rue Francois Hennebique 17140 Lagord et 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny.

### A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-RCBF SGAM

Contrairement à 2016, la SGAM n'a pas connu de fait marquant en 2017 et retrouve ainsi son niveau de résultat de 2015.

## A.2 Évolution du résultat de souscription

### MAPA

<b>MAPA</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>Var. 2017/2016</b>
Cotisations acquises (yc acceptations)	171 659	173 162	-0,9%
<b>Solde technique</b>	<b>-7 330</b>	<b>8 230</b>	<b>-189,1%</b>
<b>Ratio combiné</b>	<b>104,3%</b>	<b>95,2%</b>	9,5%

<b>MAPA</b>	<b>Résultat 2017 (en K€)</b>		<b>Solde technique 2016</b>
	<b>Cotisations acquises (yc acceptations)</b>	<b>Solde technique 2017</b>	
Automobile - Responsabilité civile	18 094	-2 409	3 079
Automobile - Autres garanties	28 436	-2 514	2 431
Assurance maritime, aérienne et transport	117	5	17
Incendie et dommages aux biens	63 518	-4 008	-3 404
Assistance	2 382	-1 195	-1 013
Santé	59 112	2 791	7 120
<b>Total</b>	<b>171 659</b>	<b>-7 330</b>	<b>8 230</b>

Le résultat technique sur l'automobile – responsabilité civile diminue car la MAPA a subi un sinistre automobile corporel en 2017 évalué à 4 M€ net de réassurance qui n'a pas eu son équivalent en 2016.

La diminution du résultat technique sur l'automobile – autres garanties s'explique par la combinaison d'une baisse du chiffre d'affaires et d'une augmentation de la sinistralité.

Une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision en assurance de personnes avait généré du résultat technique exceptionnel en 2016.

## RCBF

RCBF	2017	2016	Var. 2017/2016
Cotisations acquises (yc acceptations)	38 837	38 498	0,9%
<b>Solde technique</b>	<b>1 240</b>	<b>2 463</b>	<b>-49,7%</b>
<b>Ratio combiné</b>	<b>96,8%</b>	<b>93,6%</b>	<b>3,4%</b>

RCBF	Résultat 2017 (en K€)		Solde technique 2016
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2017	
Responsabilité civile	1 749	-32	422
Protection juridique	1 368	-178	-291
Santé	35 720	1 450	2 331
<b>Total</b>	<b>38 837</b>	<b>1 240</b>	<b>2 462</b>

Une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision en assurance de personnes avait généré du résultat technique exceptionnel en 2016.

## MAPA-RCBF SGAM

MAPA-RCBF SGAM	2017	2016	Var. 2016/2015
Cotisations acquises (yc acceptations)	195 463	196 214	-0,4%
<b>Solde technique</b>	<b>-6 083</b>	<b>10 541</b>	<b>157,7%</b>
<b>Ratio combiné</b>	<b>103,1%</b>	<b>94,6%</b>	<b>-9,0%</b>

MAPA-RCBF SGAM	Résultat 2017 (en K€)		Solde technique 2016
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2017	
Automobile - Responsabilité civile	18 094	-2 407	3 061
Automobile - Autres garanties	28 436	-2 513	2 400
Assurance maritime, aérienne et transport	117	5	17
Incendie et dommages aux biens	58 087	-4 679	-3 468
Responsabilité civile générale	1 749	405	861
Protection juridique	1 368	166	-240
Assistance	2 382	-1 195	-1 015
Santé	85 230	4 134	8 925
<b>Total</b>	<b>195 463</b>	<b>-6 084</b>	<b>10 541</b>

Le résultat technique sur l'automobile – responsabilité civile diminue car la MAPA a subi un sinistre automobile corporel en 2017 évalué à 4 M€ net de réassurance qui n'a pas eu son équivalent en 2016.

La diminution du résultat technique sur l'automobile – autres garanties s'explique par la combinaison d'une baisse du chiffre d'affaires et d'une augmentation de la sinistralité.

Une mise en conformité d'une méthode de comptabilisation d'une provision en assurance de personnes avait généré du résultat technique exceptionnel en 2016.

## A.3 Évolution des produits financiers

### MAPA

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
<b>MAPA</b>						
Placements immobiliers	1 685	82	1 766	1 671	68	1 740
Placements en actions	360	1 832	2 192	222	373	594
Placements obligataires, pr	3 320	402	3 722	4 014	-127	3 888
Placements monétaires	93	-10	83	91	23	114
Intérêts courus	-252	0	-252	-154	0	-154
<b>Total du revenu des placement</b>	<b>5 206</b>	<b>2 306</b>	<b>7 512</b>	<b>5 844</b>	<b>338</b>	<b>6 182</b>

Le revenu net des plus ou moins-values réalisées augmente de 1 968 K€ ce qui s'explique par de fortes plus-values sur actions enregistrées en 2017 qui n'ont pas vu leur équivalent en 2016, par manque d'opportunité.

## RCBF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	443	0	443	520	3	523
Placements en actions	18	187	205	26		26
Placements obligataires, prêts	572	239	811	589	46	635
Placements monétaires	19	-1	18	61	56	117
Intérêts courus	-53	0	-53	-45		-45
<b>Total du revenu des placements</b>	<b>999</b>	<b>425</b>	<b>1 424</b>	<b>1 151</b>	<b>105</b>	<b>1 256</b>

Le revenu net des plus ou moins-values réalisées augmente de 320 K€ ce qui s'explique par de fortes plus-values sur actions enregistrées en 2017 qui n'ont pas vu leur équivalent en 2016, par manque d'opportunité.

## MAPA-RCBF SGAM

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
<b>MAPA-RCBF SGAM</b>						
Placements immobiliers	2 133	82	2 214	2 199	71	2 270
Placements en actions	376	2 019	2 395	248	373	620
Placements obligataires, prêts	3 889	641	4 530	4 595	-81	4 514
Placements monétaires	111	-11	101	154	79	233
Intérêts courus	-305	0	-305	-199	0	-199
<b>Total du revenu des placement</b>	<b>6 204</b>	<b>2 731</b>	<b>8 935</b>	<b>6 996</b>	<b>443</b>	<b>7 439</b>

Le revenu net des plus ou moins-values réalisées augmente de 2 288 K€ ce qui s'explique par de fortes plus-values sur actions enregistrées en 2017 qui n'ont pas vu leur équivalent en 2016, par manque d'opportunité.

## Titrisations de la MAPA, des RCBF et de MAPA-RCBF SGAM

La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'ont pas d'investissement dans des titrisations.

### A.4 Autres produits et dépenses

La MAPA perçoit des commissions de distribution des produits d'épargne, d'assurance vie, de prévoyance, de retraite et de prêts non significatifs par rapport au chiffre d'affaires de la SGAM.

### A.5 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

## Partie B - Système de gouvernance

### B.1 Exigences générales de gouvernance

#### MAPA

##### B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA

La MAPA en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**. Lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu en mai 2017, le taux de participation était de **12,92 %** (pour 108 887 sociétaires convoqués) contre 14,60 % à l'assemblée générale de mai 2016 (pour 109 793 sociétaires convoqués).

Le **conseil d'administration** est constitué d'administrateurs qui sont élus parmi les sociétaires par l'assemblée générale pour trois ans. Ils sont rééligibles et le conseil est renouvelé par tiers chaque année. Les administrateurs sont issus des organismes professionnels de l'alimentaire de détail.

Le **bureau** est composé du Président, des Vice-présidents, du Secrétaire du conseil d'administration, accompagnés du Directeur Général assisté du comité de direction.

Le **comité d'audit** a été créé en 2007 comme le permet l'article 24 des statuts. Il est composé de trois administrateurs dont un Président, renouvelé chaque année. Le premier Vice-président, le Vice-président (également responsable de la fonction clé Audit Interne) et le Président d'honneur - ancien Président de la MAPA - ont été désignés membres du comité d'audit ; le Président d'honneur en assurant la présidence. Le Président de la MAPA ainsi que le Directeur Général ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives.

Le conseil d'administration désigne le **Directeur Général**, lequel assume ses fonctions sous

le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil administration.

Fin 2017, le **comité de direction** est constitué de directeurs, nommés par le Directeur Général. Il est ainsi composé du Directeur Assurances et Services, du Directeur des Services d'Information, du Directeur du Développement, de la Directrice Administrative et Financière et de la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Interne. Des collaborateurs y font des présentations chaque fois que nécessaire selon la nature des dossiers abordés en séance.

### **B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA**

Le nombre d'administrateurs est statutairement compris entre douze et vingt-et-un membres dont deux représentants élus du personnel. En 2017, le conseil est composé de dix-huit administrateurs dont seize représentants des sociétaires et deux représentants des salariés.

Le conseil nomme chaque année en son sein un président, un ou des vice-présidents, et un secrétaire.

Sont également présents aux réunions du conseil avec voix consultative, les administrateurs honoraires, le Directeur Général, assisté du comité de direction, un représentant élu du comité d'entreprise et, deux fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, ou par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Les administrateurs sont convoqués au minimum 8 jours avant la réunion du conseil par lettre simple. La convocation donne les points de l'ordre du jour qui y seront abordés. Les membres reçoivent en amont un dossier constitué notamment des procès-verbaux du conseil précédent, et au besoin, des notes sur les points à l'ordre du jour.

Il est tenu au siège social un registre consignant les présences et les procès-verbaux des délibérations. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, avec indication des membres présents et excusés. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Le **bureau** se tient entre deux réunions du conseil d'administration, et chaque fois que nécessaire à la demande du Président ou du Directeur Général. À l'issue de la réunion de bureau est rédigé et validé un compte rendu ; ce dernier est signé par le Président et le secrétaire.

La Directrice Administrative et Financière ainsi qu'éventuellement le responsable du Contrôle Interne présentent et commentent leurs travaux au **comité d'audit**. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité et le secrétaire de séance.

Le **comité de direction** est animé par le Directeur Général ; il se réunit tous les 15 jours sur convocation et avec un ordre du jour ; les discussions et décisions sont l'objet d'un compte rendu.

Le **comité de gestion des risques** a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen.

Il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction clé Gestion des Risques, du Directeur Assurances et Services, responsable de la fonction clé Conformité, de la chargée d'étude conformité, de la responsable de la fonction clé Actuariat et du responsable du contrôle interne et gestion des risques. Les premières réunions ont débuté en 2015 et ce comité se réunit au moins quatre fois par an. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la MAPA est placée sous mandat. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière et du gérant du mandat MAPA. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

### **B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA**

La séparation des fonctions politiques, exercée par le conseil administration et exécutive, exercée par le Directeur Général, conduit à ce que le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le conseil les grandes orientations de la politique générale. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général, en concertation avec le Président.

Les emprunts, l'étendue des garanties, la fixation du plafond des capitaux garantis, l'achat ou la vente d'immeubles en pleine propriété restent de la compétence exclusive du conseil d'administration ou, à défaut, de la réunion de bureau qui prépare les travaux du conseil. Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence déterminé par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds sauf pour l'automobile dont la garantie responsabilité civile est illimitée.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les

orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques.

Lors de ses différentes réunions, le conseil a fixé la réévaluation des cotisations ; les changements de tarification pour l'année 2018, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance 2018, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2017, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, accepté l'évolution de la gamme santé, le plan commercial 2018, approuvé le rapport ORSA 2016 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du premier rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité de la société et fait part de ses remarques.

Le **bureau** examine généralement les points suivants :

- le suivi de l'activité commerciale,
- l'évolution de la sinistralité,
- les projets de renouvellement de gamme de produits,
- le suivi comptable et financier de la société,
- le choix des investissements immobiliers,
- les dossiers du fonds de solidarité,
- les propositions tarifaires pour l'année suivante,
- les projets de politiques écrites.

Ce **comité d'audit** a pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'examiner les comptes définitifs avant leur soumission au conseil d'administration ;
- de suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et de participer au processus de leur désignation, dans le respect de leur indépendance ;
- de prendre connaissance et de suivre les travaux de la fonction d'audit interne ;
- de valider le plan d'audit ;
- d'examiner les projets de rapports réglementaires sur la solvabilité et le contrôle interne ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- de suivre les travaux de préparation à Solvabilité II et de l'ORSA ;
- de prendre connaissance des comptes rendus du comité des risques.

Enfin, le comité d'audit est chargé du suivi du dispositif de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux du contrôle interne. Le comité dispose de plusieurs sources d'information : cartographie des risques, rapports d'audit interne et externe, gestion des incidents, rapport des commissaires aux comptes et comptes rendus des réunions du comité des risques.

Le Directeur Général avec l'aide du **comité de direction** prend en charge le pilotage

stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, il prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- contribue à l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

#### **B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA**

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 8% des frais d'acquisition et d'administration.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration, celles du comité de direction par le Directeur Général. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

La part variable des salaires des commerciaux de la MAPA est collectivement attribuée par agence, en fonction de l'atteinte d'objectifs définis annuellement, qui inclut les résultats techniques. Elle est proratisée individuellement en fonction de la présence annuelle du collaborateur.

Une part variable individuelle est également attribuée aux commerciaux. Le cumul des primes collectives et individuelles est plafonné.

Les membres de l'organe d'administration n'ont pas de rémunérations autres que les indemnités de temps passé. Les membres de gestion ou de contrôle et les titulaires d'autres fonctions clés n'ont aucune particularité de régimes de retraites par rapport aux autres salariés.

## B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance des RCBF

Les RCBF en tant que société d'assurance mutuelle sont organisés en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour six ans. En 2017 le conseil d'administration est composé de dix membres pour les représentants des sociétaires et d'un membre pour le représentant des salariés, auxquels s'ajoutent quatre administrateurs honoraires. Le cas échéant, le conseil règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs, tous issus du monde professionnel de la boulangerie, ont généralement des mandats dans d'autres organismes notamment des groupements professionnels départementaux, la Confédération Nationale de la Boulangerie, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, ou encore l'Union Professionnelle Artisanale.

Si le **Directeur Général Délégué**, qui est par ailleurs le Secrétaire Général de la Confédération de la Boulangerie est plus spécifiquement chargé des relations avec la profession boulangère, c'est le **Directeur Général** qui dirige l'ensemble des services des RCBF. Par ailleurs, le Directeur Général des RCBF occupe aussi ce poste à la MAPA.

## B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle des RCBF

Le **conseil d'administration** nomme, en son sein, pour un an, un président, au moins un vice-président, et un secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, la responsable des services et, deux fois par an, le commissaire aux comptes, lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA-RCBF SGAM a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité des risques couvre les deux entités constitutif de la SGAM soit la MAPA et les RCBF.

Il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction clé Gestion des Risques, du Directeur Assurances et Services de la MAPA, de la chargée d'étude conformité, de la responsable de la fonction clé Actuariat et du responsable du contrôle interne et gestion des risques. Les premières réunions ont débuté en 2015 et ce comité se réunit au moins quatre fois par an. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions des RCBF est placée sous mandat. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière de la MAPA et du gérant du mandat RCBF. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

### **B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités des RCBF**

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les grandes orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité, tout emprunt destiné à la constitution et éventuellement à l'alimentation du fonds social complémentaire doit être autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques. Les investissements obligataires doivent être sur des émetteurs de notation supérieure ou égale à BBB-.

Lors de ces différentes réunions le conseil a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2018, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance 2018, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2017, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, accepté l'évolution de la gamme santé, le plan commercial 2018, approuvé le rapport ORSA 2016 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du premier rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité de la société et

fait part de ses remarques.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

#### **B.1.4' Politiques et principes de rémunération des RCBF**

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 4% des frais de personnel charges comprises.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

Les membres de l'organe d'administration n'ont pas de rémunérations autre que les indemnités de temps passé. Les membres de gestion ou de contrôle et les titulaires d'autres fonctions clés n'ont aucune particularité de régimes de retraites par rapport aux autres salariés.

## **MAPA-RCBF SGAM**

### **B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-RCBF SGAM**

L'administration de la SGAM est confiée à un conseil d'administration comportant quatre membres au moins et dix-huit au plus, représentant les entreprises affiliées à la SGAM. Cette dernière ne peut en aucun cas être administrée par des administrateurs non issus des conseils d'administration des entreprises affiliées.

Chaque entreprise affiliée est représentée avec voix délibérative par son président et deux délégués élus pour un an par l'assemblée générale de l'entreprise affiliée.

Les membres du conseil d'administration de la SGAM et son directeur général sont membres de l'assemblée avec voix consultative. Les directeurs généraux des entreprises affiliées sont aussi membres de l'assemblée générale avec voix consultative.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit le président et le vice-président du conseil d'administration parmi ses membres présidents des entreprises affiliées, et au moins un secrétaire et un sous-secrétaire parmi ses autres membres. Ces fonctions durent un an et leurs titulaires sont rééligibles.

Le règlement intérieur précise que le poste de Président de MAPA-RCBF SGAM est occupé successivement tous les deux ans par le Président de la MAPA et le Président des RCBF. Comme stipulé dans le procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 2017, le Président des RCBF succède donc pour deux ans au Président de la MAPA.

### **B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-RCBF SGAM**

Le conseil d'administration décide de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les conditions définies au sein de la convention d'affiliation. À la demande d'une entreprise affiliée, lorsque la SGAM a mis en œuvre les mécanismes de solidarité en faveur de cette entreprise dans le respect de ses statuts, le conseil d'administration s'assure de la réalisation du plan de redressement. Il peut formuler des recommandations au conseil d'administration de l'entreprise affiliée bénéficiant des mécanismes de solidarité. Le conseil d'administration de l'entreprise affiliée destinataire de ces recommandations les porte à son ordre du jour, puis rend compte de sa position au conseil d'administration de la SGAM.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration dispose d'un droit d'information privilégiée sur toute décision des entreprises affiliées de nature à affecter durablement leur situation financière. À ce titre, le conseil d'administration, ou toute personne ou structure mandatée par lui à cet effet, dispose de tout pouvoir d'investigation et d'audit sur les éléments comptables, financiers et juridiques des entreprises affiliées.

Le conseil d'administration désigne un Directeur Général, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration.

### **B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-RCBF SGAM**

Le conseil d'administration détermine les orientations d'activité de la SGAM et veille à leur mise en œuvre, nomme son Directeur Général et fixe sa rémunération.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la SGAM et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il rend compte à l'assemblée d'approbation des comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SGAM.

Le conseil d'administration veille au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution des actes de la SGAM, ainsi que de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Le Directeur Général peut déléguer partie de ses pouvoirs à des collaborateurs ou représentants de la SGAM chaque fois qu'il le jugera nécessaire, que ce soit pour la gestion courante, les besoins du service ainsi que pour des missions ponctuelles et déterminées. Il a nommé un Directeur Général Délégué, approuvé par le conseil d'administration.

#### **B.1.4" Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-RCBF SGAM**

La gestion des risques, compte tenu de la taille des RCBF est réalisée par les équipes de la MAPA et couvre donc le périmètre MAPA-RCBF SGAM.

Le **comité de gestion des risques** a pour missions :

- de surveiller les risques opérationnels n'entrant pas dans le calcul du SCR qui entraîneraient des pertes résultant de procédures internes, de membres de personnel ou de systèmes inadéquats ou défailants, ou d'événements extérieurs conformément à l'article 13 de la directive Solvabilité II ;
- d'examiner la cartographie des risques majeurs et son évolution ;
- de suivre la mise en œuvre des plans d'actions issus du plan global de maîtrise des risques (PMR) en fonction des ressources disponibles ;
- de déterminer les points de vigilance incontournables ;
- de s'assurer de la cohérence des dispositifs de management des risques avec d'autres démarches managériales ;
- de valider les politiques de l'entreprise selon la liste de l'ACPR.

#### **B.1.5" Politiques et principes de rémunération de MAPA-RCBF SGAM**

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-RCBF SGAM.

Néanmoins les statuts prévoient que le Directeur Général ne peut être rémunéré que par un traitement fixe et par des avantages accessoires ayant le caractère soit d'aide et d'assistance à lui-même ou aux membres de sa famille, soit de contribution à la

constitution de pensions de retraite en sa faveur. Sa rémunération est fixée par le conseil d'administration. Ces avantages ne peuvent en aucun cas consister en allocations variables avec l'activité de la SGAM. Les administrateurs peuvent recevoir le remboursement sur justificatifs des débours effectifs exposés par eux pour le compte de la SGAM. Les administrateurs de la SGAM peuvent également recevoir une indemnité dans les limites fixées par l'assemblée générale et la réglementation en vigueur.

### **B.1.6" Les quatre fonctions clés définies par Solvabilité 2**

Les fonctions clés des trois entités, même si elles peuvent être représentées par un individu différent ont pour missions d'informer et d'alerter le conseil d'administration, en voici la présentation de chacune d'entre elles ci-après.

#### **Fonction clé Actuariat**

La mission de la fonction clé Actuariat à la MAPA s'articule autour de six thèmes qui sont :

- fiabiliser, qualifier, préconiser, améliorer la qualité des données,
- coordonner, garantir, superviser, évaluer les provisions techniques,
- aviser, évaluer, analyser la politique de réassurance,
- aviser, évaluer, analyser la politique de souscription,
- contribuer au processus de gestion des risques.

#### **Fonction clé Conformité**

Le responsable de la fonction clé Conformité, pour évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique, élabore un plan de conformité qui présente les activités de la fonction Conformité de l'année à venir et est déterminé en fonction des activités générant un risque de non conformité.

Aussi des processus sont mis en place et les résultats partagés par les managers en charge des domaines d'activité. Ces processus sont les suivants :

- processus de veille réglementaire et d'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations et l'activité du groupe ;
- processus de vérification de la conformité aux dispositions législatives, réglementaires et administratives, notamment lors du lancement d'un nouveau produit, où la conformité du produit est étudiée, de sa conception à sa distribution et à son suivi ;
- processus de respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et des principes de protection des données personnelles des sociétaires.

Pour évaluer l'adéquation des mesures adoptées et pour prévenir tout risque de non-conformité, un plan de conformité est mis en place chaque année.

#### **Fonction clé Audit Interne**

Le responsable de la fonction clé Audit Interne organise sa mission telle que présentée ci-après. Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de MAPA-RCBF SGAM.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice.

Un organisme indépendant est nommé pour chaque mission. Cependant s'il trouve les compétences et l'indépendance en interne, il peut être attribué ponctuellement à un ou plusieurs salariés (compétents et indépendants) la réalisation de la mission.

### **Fonction clé Gestion des Risques**

Le responsable de la fonction clé Gestion des Risques couvre le système de gestion des risques qui comprend cinq phases soit :

1. la définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites,
2. les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques,
3. l'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et l'information des risques,
4. le calcul du besoin global de solvabilité,
5. le rapport ORSA.

## **B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité**

### **Informations sur la compétence et l'honorabilité pour la MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM**

Le conseil d'administration dans sa collégialité, toute personne nommée Président, Vice-président, Secrétaire, Administrateur, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou responsable d'une fonction-clé définie dans la directive Solvabilité II, doit satisfaire pendant toute la durée respectivement de son mandat ou de sa fonction aux exigences de réputation et d'intégrité, de qualification, et d'expérience professionnelle prévues à l'article 42 de la directive 2009/138/CE garantissant notamment de sa part une réalisation et/ou une participation saine et prudente des missions et opérations qui lui sont confiées.

Ainsi les mutuelles veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions-clés et le conseil d'administration dans sa collégialité, satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Les personnes présentées à l'assemblée générale ordinaire pour être nommées une première fois membre du conseil d'administration doivent avoir des fonctions non salariées au sein d'un syndicat ou d'un organisme professionnel des métiers de bouche, ou

des commerçants en bestiaux ou des fleuristes. Leur dossier est étudié par le conseil d'administration. Il doit comprendre leur parcours professionnel et syndical, la nature et la date des contrats souscrits à la mutuelle, un extrait de casier judiciaire et la vérification d'absence de déclaration de faillite. L'assemblée générale réunie à titre ordinaire se prononce à la majorité des voix exprimées sur la résolution de nomination qui figure ensuite au procès-verbal. Les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

Les membres du bureau sont nommés par le conseil d'administration qui délibère à la majorité simple.

Le Directeur Général est nommé par le conseil d'administration qui vérifie ses qualifications, ses connaissances et son expérience professionnelle de telle sorte qu'il exerce une gestion saine et prudente. Le conseil d'administration s'assure aussi de la réputation et l'intégrité de la personne à nommer notamment par une absence de déclaration en faillite et un casier judiciaire vierge.

Pour les fonctions-clés et le Directeur Général Délégué, les personnes proposées par le Directeur Général au conseil d'administration doivent avoir des compétences reconnues dans le domaine de la fonction-clé concernée. Le Directeur Général doit s'assurer de leur compétence en vérifiant leur parcours professionnel et au besoin syndical pour la fonction d'Audit interne. Pour toutes les fonctions-clés, le Directeur Général vérifiera le casier judiciaire, l'absence de déclaration de faillite, la formation académique et les diplômes obtenus. Il vérifiera aussi le niveau d'expérience. Après nomination par le conseil d'administration, les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

## **B.3 Système de gestion des risques de MAPA-RCBF SGAM**

### **B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation**

Il n'y a qu'une gestion des risques, celle de MAPA-RCBF SGAM. En effet, compte tenu de la taille des RCBF, la gestion des risques est centralisée au niveau de la MAPA. La gestion des risques de la MAPA couvre donc celle des RCBF.

La gestion des risques vise à identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative le résultat et (ou) l'activité des mutuelles.

Le système d'évaluation des risques est encadré par une politique des risques qui pose les bases de la gestion des risques au sein de la mutuelle.

Le processus d'évaluation des risques se décompose en cinq étapes :

- La définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
- L'identification, mesure et hiérarchisation et l'analyse du risque ;
- Les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques (cf B.3.4);
- Le calcul du besoin global de solvabilité (cf B.3.2);
- Le rapport « ORSA <sup>1</sup>», dans son ensemble, matérialise le processus ORSA et la

---

<sup>1</sup> Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité

cinquième et dernière phase du système de gestion des risques ; il est présenté une fois par an au conseil d'administration pour validation.

- L'appétence au risque est le niveau de risque global que les membres affiliés sont prêts à prendre, elle se traduit par des niveaux plus fins de tolérance aux risques. Les limites sont quant à elles opérationnelles et permettent de rester dans son cadre de tolérance et donc d'appétence.

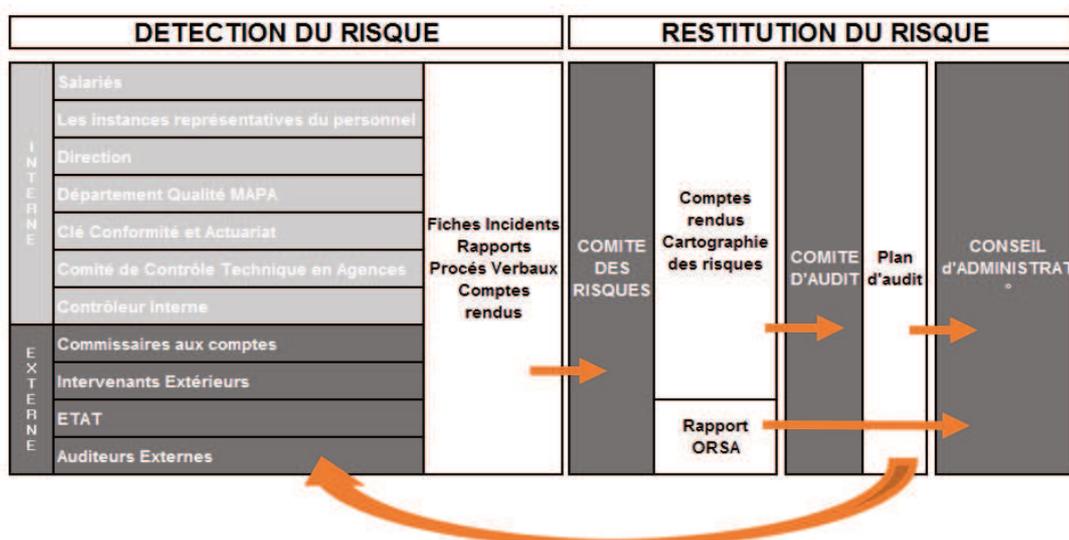
La confrontation entre l'appétence de la SGAM et son profil de risque conduit à une déclinaison de cette appétence par catégorie de risques. Cette déclinaison se traduit opérationnellement par des arbitrages et des limites et constitue le cadre de la prise de risque.

L'appétence aux risques de MAPA-RCBF SGAM s'exerce dans un cadre de maintien de sa solvabilité et de son activité, elle est portée par le Conseil d'administration sous l'impulsion de la Direction Générale.

- L'identification, la mesure et la hiérarchisation et l'analyse du risque s'appuient essentiellement sur :

- ➔ Le dispositif d'évaluation des risques et de contrôle interne,
- ➔ La prise en compte des recommandations de l'Audit interne,
- ➔ La prise en compte et le suivi de la gestion des incidents,
- ➔ La prise en compte et le suivi des rapports de contrôle en agences,
- ➔ La prise en compte de la gestion des réclamations,
- ➔ Les processus stratégique et de pilotage du groupe.

Le schéma ci-après représente les acteurs de l'identification du risque et les acteurs de la surveillance du risque. Les premiers alimentant les seconds de rapports, fiches incidents, comptes rendus via un pivot, le Contrôleur Interne et Gestion des risques qui les recueille, les analyse, alimente sa cartographie des risques puis les synthétise pour en informer le comité des risques, le comité d'audit puis enfin le conseil d'administration.



L'évaluation est effectuée une fois par an, sauf événement majeur jugé par la fonction-clé Gestion des risques qui demandera dans ce cas une nouvelle évaluation. Cette évaluation est contrôlée et validée par la fonction-clé Gestion des risques pour garantir la pertinence des résultats obtenus.

### **B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité**

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Chaque risque est évalué suivant une échelle d'impact. Une fois hiérarchisé, le risque est positionné sur une cartographie en fonction de sa fréquence et de sa gravité au regard de la stratégie. Le profil de risque repose alors sur la réalisation de cette cartographie des risques et sur l'ensemble des mesures de protection que prend le groupe face à ces risques majeurs.

Ainsi cet exercice permet d'une part de prendre les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques et d'autre part de construire des scénarii de stress qui font l'objet d'une modélisation dont les résultats sont décrits dans le rapport ORSA.

En 2017, il n'y a pas de risques significatifs qui ne soient pas sous maîtrise de la solvabilité de MAPA-RCBF SGAM.

### **B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs**

En effet, la question se pose sur la prise en compte intégrale des risques propres à la SGAM dans les calculs de la formule standard. C'est pour cela que tout risque identifié comme propre au Groupe, qui n'est ni pris en compte dans la formule standard ni atténué par un plan de maîtrise, peut nécessiter un besoin additionnel de solvabilité.

Les risques non pris en compte dans les calculs sont donc ceux pour les lesquels il n'y a pas de plan de maîtrise. En 2017, il n'y en a pas d'identifiés.

### **B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision**

De la cartographie risque sont traités en priorité les risques majeurs et des décisions stratégiques sont ainsi prises pour les atténuer.

Par les informations à disposition (rapport ORSA, synthèse des missions d'audit, rapports des commissaires aux comptes, procès-verbaux du comité des risques, indicateurs...) le conseil d'administration est en mesure de valider le plan d'audit, de modifier si nécessaire les niveaux de risques (appétence, tolérance ou limite) et d'orienter/d'approuver les actions prévues par la Direction Générale pour atténuer les risques identifiés.

### **B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque**

L'activité d'assurance consiste à prendre en charge, totalement ou partiellement, et contre paiement d'une cotisation, les risques auxquels l'assuré ne souhaite pas être exposé.

Ce faisant, l'assureur s'expose lui-même à des risques, qu'il lui convient de gérer en conformité avec la réglementation, ses valeurs et dans le respect de son cadre d'appétence aux risques.

Cette gestion des risques passe ainsi par une première étape d'identification des risques auxquels s'expose l'entreprise et qui découlent des orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre.

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques, dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par MAPA-RCBF SGAM, ayant potentiellement des impacts importants pour cette dernière, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

La cartographie des risques est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel). Cet exercice a été réalisé à partir d'entretiens avec des membres du comité de direction et une synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

Les risques sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Risques stratégiques :

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises.

Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement interne : pilotage, gouvernance,
- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire<sup>2</sup>, concurrence.

Face à ces risques, la SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- mise en place d'un processus stratégique et de pilotage de la MAPA-RCBF SGAM,
- cellule de veille réglementaire,
- veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence,
- concertation avec les instances professionnelles.

- Risques financiers :

---

2 Évolution de la réglementation (loi Hamon ou Accord National Interprofessionnel).

Il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action,
- taux,
- spread,
- immobilier,
- change,
- concentration.

Face à ces risques, MAPA-RCBF SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- définition de l'allocation stratégique,
- suivi de la gestion financière,
- gestion actif-passif.

Le tout a été reporté dans des politiques écrites.

Les scénarios de stress permettent de vérifier la résilience des portefeuilles d'actifs dans des conditions extrêmes tels des chocs actions ou immobiliers.

• Risques techniques :

Ce sont les risques qui découlent des activités de MAPA-RCBF SGAM, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- souscription,
- provisionnement,
- mortalité/longévité,
- incapacité/invalidité,
- rachat,
- catastrophe.

Face à ces risques, MAPA-RCBF SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- politique tarifaire ;
- veille réglementaire pour anticiper les évolutions susceptibles d'atteindre la rentabilité technique de la mutuelle ;
- couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions

- en fonction des besoins ;
- rappel de cotisations auprès des sociétaires ;
- politiques écrites de souscription et de provisionnement.

• Risques opérationnels :

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défailtantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

Face à ces risques MAPA-RCBF SGAM a mis en place des règles et des contrôles à différents niveaux hiérarchiques et organisationnels, et, un processus de gestion des incidents.

### **B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"**

La MAPA et les RCBF déterminent les parts de leurs investissements consacrées aux immobilisations corporelles, aux placements (obligations et actions) et à leurs trésorerie pour répondre au mieux à leurs besoins de solvabilité.

Tout achat ou vente de biens immobiliers est soumis à l'autorisation du conseil d'administration.

Les ordres de placement sont de la responsabilité du Directeur Administratif et Financier en concertation avec le Directeur Général pour la gestion courante du portefeuille, et avec l'accord de celui-ci pour les opérations concernant les placements nouveaux.

Le Responsable de la comptabilité générale a une délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion de la trésorerie, toujours en concertation avec le Directeur Administratif et Financier ou le Directeur Général.

La politique du risque d'investissement des mutuelles est de prendre les mesures nécessaires, sans utiliser de produits dérivés<sup>3</sup> :

- pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE ;
- pour garantir que les investissements tiennent compte de la nature de son activité, de ses limites approuvées de tolérance au risque, de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme ;
- pour évaluer en interne le risque de crédit présenté par les contreparties aux investissements, y compris lorsque ces contreparties sont des administrations

---

<sup>3</sup> Un dérivé est un actif ou un passif financier dont la valeur dépend (ou dérive) de celle d'autres actifs, passifs ou indices (« l'actif sous-jacent »). Les dérivés sont des contrats financiers qui englobent une large gamme d'instruments, tels que les contrats à terme, les contrats d'option, les bons de souscription, les contrats d'échange et composites.

centrales.

Enfin, la politique du risque d'investissement prévoit, lorsque cela est approprié pour assurer une gestion efficace des risques, les limites quantitatives internes applicables aux actifs et aux expositions.

### **B.3.7 Évaluations de crédit**

La MAPA et les RCBF ont délégué en grande majorité la gestion de leurs portefeuilles de valeurs mobilières à OFI. Cette société dont la MAPA est actionnaire, est une société de gestion agréée par l'AMF.

Les gérants obligataires s'appuient pour la sélection des titres et le suivi du portefeuille sur une équipe de huit analystes crédit. Chaque analyste a une expertise sectorielle.

L'objectif de l'analyste crédit est de qualifier le risque crédit à un horizon de cinq ans. L'analyse prend en compte notamment une vision des perspectives sectorielles, les fondamentaux de l'émetteur et l'évolution de son endettement. Cette étude se fait sur la base d'une analyse qualitative renforcée par des données quantitatives.

À l'issue de cette revue, les conclusions sont synthétisées dans un rapport mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs d'OFI. Le risque de défaut est ainsi qualifié d'élevé, modéré ou faible. Les émetteurs sont notés selon une méthode interne.

Ces éléments permettent de suivre la qualité et le risque du portefeuille obligataire.

Les limites et les reportings font référence à des notations externes. Quand un émetteur est noté par plusieurs agences (Moody's, S&P et/ou Fitch), la seconde meilleure note est retenue.

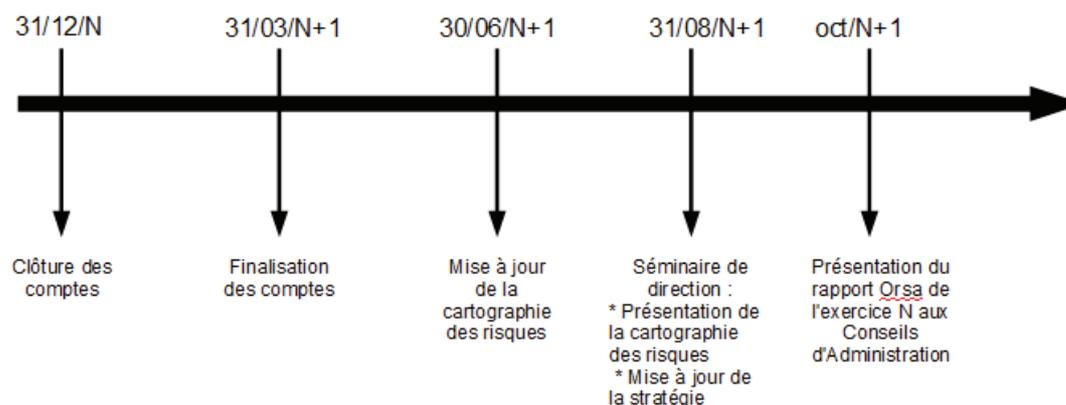
Comme indiqué ci-dessus l'évaluation de crédit n'est pas le seul critère qui permet de sélectionner un investissement (voir A.3.1).

Pour le choix des réassureurs, nous travaillons avec deux courtiers qui nous conseillent et nous informent régulièrement sur la santé des réassureurs. Nous avons également fait auditer, par un troisième courtier, notre programme de réassurance. Un diagnostic positif nous a été délivré sur le programme, le tarif et le choix de nos réassureurs.

Comme pour les investissements, la notation est un critère mais pas le seul dans la sélection de nos réassureurs.

### **B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-RCBF SGAM.**

L'ORSA est un processus annuel constitué de rendez-vous récurrents tels que, comités de direction, comités de gestion des risques, comités d'audit... comme l'indique le tableau au paragraphe B.3.4. Cette présentation synthétique du calendrier d'exécution de l'Orsa montre les dates majeures du processus.



Des alertes peuvent être données à tout moment, en particulier par le comité de Gestion des risques, qui lui-même alerté par le contrôleur Interne et de Gestion pourrait se réunir exceptionnellement et envisager ainsi la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel.

### **B.3.9 Intégration de la gestion des risques à la MAPA, aux RCBF et à MAPA-RCBF SGAM.**

En plus du schéma B.3.1 qui illustre bien la manière dont le système de gestion des risques est intégré à la structure organisationnelle et aux prises de décisions des mutuelles, les organigrammes complètent cette description.

Ainsi les contributeurs à la gestion des risques et au contrôle interne sont au nombre de quatre, la Directrice Administrative et Financière, responsable de la fonction-clé Gestion des risques des trois entités, le contrôleur interne et de gestion des risques, le chargé de la surveillance du risque et celui du contrôle technique en agence. La gestion des risques et le contrôle interne concernant bien tous les salariés par ailleurs.

La Directrice Administrative et Financière de la MAPA étant la responsable de la fonction-clé Gestion des risques de la MAPA et des RCBF, c'est elle qui fait le lien entre la gestion des risques organisée à la MAPA et celle des RCBF. Compte tenu de l'effectif des RCBF soit 16 personnes, il n'y a pas d'autre contributeur aux RCBF si ce n'est tous les salariés qui ont, comme pour la MAPA, un rôle d'alerte par le biais des fiches incidents.

### **B.3.10 Autres informations**

Aucun élément particulier n'est à signaler.

## **B.4 Système de contrôle interne**

### **B.4.1 Description du système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne de chacune des trois entités (MAPA, RCBF, MAPA-RCBF SGAM) vise à contrôler et à maîtriser des activités mises en œuvre de façon continue par le comité de direction ainsi que par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. La finalité étant :

- La protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- La réalisation et l'optimisation des opérations conduites par des trois entités, conformément à ses politiques et ses stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- La fiabilité et l'intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner une image fidèle et sincère de la mutuelle ;
- La conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

### **B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne**

Pour atteindre ces objectifs, la MAPA et les RCBF ont mis en place, au fil des années un grand nombre d'écrits tels que règlements, notes internes, circulaires et procédures qui limitent les pouvoirs de chacun à son strict champ de compétence et de responsabilités. Une hiérarchie, clairement définie permet le positionnement de contrôles permanents tels que :

- contrôle de 1<sup>er</sup> niveau : contrôles intégrés au processus effectués par la hiérarchie ou les opérationnels ;
- contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau : contrôles réguliers effectués par les acteurs indépendants.

Parallèlement à ces contrôles permanents, un processus d'alerte d'incidents permet d'identifier et d'inventorier les faiblesses, défauts et carences notables du contrôle interne de la MAPA et des RCBF dans une base d'incidents. S'en suivent des plans d'actions approuvés ou des recommandations destinées à améliorer les procédures de contrôle et de travail.

Un contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau est fait dans les agences par un contrôleur rattaché directement au Directeur Assurance et Services selon une méthode et un programme de travail standards définis par le comité des risques.

Enfin, dans le cadre de sa mission, les commissaires aux comptes, tous les ans, de façon indépendante, testent l'efficacité du contrôle interne.

## **B.5 Fonction audit interne**

### **B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne**

L'Audit Interne de chacune des trois entités (MAPA, RCBF, MAPA-RCBF SGAM) constitue un levier de performance et d'amélioration des processus. Il permet notamment de s'assurer qu'en fonction des principaux risques, compris comme l'ensemble des événements ou facteurs susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs du groupe dans son ensemble et dans son individualité, des procédures de contrôles internes sont mises en place, qu'elles sont pertinentes et correctement appliquées.

### **B.5.2 Description des audits internes**

En l'absence de service d'Audit Interne propre, un organisme indépendant est affecté à chaque mission. Cependant si des compétences et de l'indépendance sont trouvées en interne (MAPA ou RCBF), il peut être affecté ponctuellement un ou plusieurs salariés (compétents et indépendants) à la réalisation de la mission.

### **B.5.3 Plan d'audit**

Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de la MAPA ou des RCBF.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice.

Le suivi du plan d'audit et des recommandations sont effectués en comité d'audit et synthétisé en conseil d'administration.

## **B.6 Fonction actuarielle**

La fonction-clé Actuariat a été mise en place en 2016.

Les missions de cette fonction clé sont les suivantes :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Le rapport actuariel est élaboré chaque année par la responsable de la fonction-clé Actuariat de la MAPA, des RCBF et MAPA-RCBF SGAM, chef du Service Actuariat de la MAPA et actuaire diplômée de l'Institut de Science Financière et d'Assurances.

Les différentes analyses présentées dans ce rapport s'appuient notamment sur :

- des audits réalisés auprès des responsables de branches pour les politiques de souscription ;
- les travaux du Service Actuariat pour l'analyse des provisions, de la qualité des données, et la structure de réassurance ;
- l'audit des membres de la Direction Administrative et Financière pour les processus de choix des contreparties, allocations de parts, et descriptifs des montants recouvrables auprès des réassureurs ;
- les travaux de la fonction-clé Gestion des risques.

## **B.7 Sous-traitance**

Les RCBF et la MAPA pour tous nouveaux sous-traitants :

- réalisent un examen approfondi pour vérifier que le prestataire de services est doté des aptitudes, de la capacité et de tout agrément légal nécessaire pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu de ses objectifs et de ses besoins ;
- veillent à ce que le prestataire de services ait pris toute mesure nécessaire pour qu'aucun conflit d'intérêts manifeste ou potentiel ne compromette la satisfaction de ses besoins ;
- veillent à ce qu'il existe un accord écrit définissant clairement les droits et obligations respectifs des deux parties ;
- veillent à ce que les conditions générales de l'accord de sous-traitance soient clairement expliquées au conseil d'administration et avalisées par celui-ci ;
- veillent à ce que l'accord de sous-traitance n'entraîne la violation d'aucun texte de loi, en particulier des règles relatives à la protection des données ;
- veillent à ce que le prestataire de services soit soumis aux mêmes dispositions, en matière de sûreté et de confidentialité des informations que celles qui s'appliquent à elle-même.

Le processus de sélection d'un prestataire doit suivre l'ensemble des points listés ci-dessus, toute exception devant être justifiée.

## **B.8 Autres informations**

Aucun élément particulier n'est à signaler.

## **Partie C – Profil de risques**

### **C.1 Risque de souscription**

Le profil de risque de souscription des mutuelles ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les souscripteurs sont salariés de la MAPA, il n'y en a pas aux RCBF ;
- ils suivent un guide de souscription, mis à jour régulièrement, qui les oriente dans un cadre défini ;
- la réévaluation annuelle des tarifs est soumise à des règles précises et est validée par les conseils d'administration respectifs ;
- les sociétaires sont répartis sur le territoire français à l'exception des DOM TOM ;
- il n'y a pas de concentration de risque ;
- enfin le programme de réassurance permet une connaissance du risque maximal que MAPA-RCBF SGAM connaît et sait pouvoir supporter.

### **C.2 Risque de marché**

Le profil de risque de marché de MAPA-RCBF SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la MAPA et les RCBF se sont donnés des limites de répartition du portefeuille de placement ;
- dans cette limite l'entité opte pour une diversification des supports d'investissement en terme de stratégie de placements et de gestionnaires ;
- les mutuelles ne traitent pas en devises leurs placements sont exclusivement en euro ;
- la MAPA et les RCBF ont fait le choix de travailler avec plusieurs banques françaises toutes notées A ;
- pour l'inflation, les mutuelles considèrent ne pas avoir un besoin en capital sur ce risque qui est maîtrisé de par la nature du portefeuille d'assurance et de par la gestion des placements pour laquelle le risque inflation est pris en compte par la durée des obligations ;
- le choix des réassureurs se fait aussi d'après leur qualité définie par la référence des notations de la société Standard and Poor's ;
- enfin, le nombre suffisant de réassureurs par traité.

### **C.3 Risque de crédit**

Le profil de risque de crédit de la MAPA et des RCBF ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements.

## C.4 Risque de liquidité

Le profil de risque de crédit des mutuelles ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la mutuelle ne souscrit pas de risques à long terme ;
- ni la MAPA ni les RCBF n'ont d'engagements à long terme ;
- la trésorerie disponible sur les comptes bancaires, OPCVM et comptes sur livret, permet de faire face aux besoins quotidiens de trésorerie sur une année.

## C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Ces risques englobent les risques relatifs aux systèmes d'information, les risques de fraude, les risques liés aux ressources humaines, les risques de réalisation (processus, erreur humaine, ...), les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, les risques de distribution, le risque de non respect de la réglementation et les risques liés à la sous-traitance.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels (cf B.3.4) ;
- l'évaluation des risques opérationnels bruts et résiduels (cf B.3.1) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont priorisés puis analysés de façon à déterminer le mode de gestion appropriée ;
- le suivi des risques opérationnels par les contrôles de niveau 1 et 2 (cf B.4.2).

Les collaborateurs réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes. Il s'agit du premier niveau de contrôle.

Le responsable du Contrôle interne et de la Gestion des risques opère des contrôles de niveau 2.

Par ailleurs, la MAPA comme les RCBF disposent d'un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet au comité de gestion des risques d'être informé des risques avérés des mutuelles.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. partie C.7.3) et par l'évaluation des SCR et MCR (cf. partie E.2).

## C.6 Autres risques importants

Les autres risques ou risques non quantitatifs sont d'abord les risques stratégiques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer

de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques liés à l'environnement socio-économique et politique, du risque légal et enfin du risque de concurrence.

### **Risques stratégiques**

Les risques stratégiques couvrent différents domaines de MAPA-RCBF SGAM à savoir :

- le risque de gouvernance dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également sur la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin sur l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- le risque de pilotage suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les évaluations ORSA et dont la maîtrise est suivie dans le cadre du processus «piloter MAPA-RCBF SGAM» ;
- le risque de partenariats encadré par l'existence de conventions de partenariats.

### **Risques de changement économique, politique et réglementaire**

Les risques de changement économique, politique et réglementaire se traduisent par une incertitude liée à des décisions externes à l'entreprise mais ayant un impact sur cette dernière, soit parce qu'ils affectent directement le fonctionnement du marché tels qu'ont été la loi Hamon et l'Accord National Interprofessionnel (ANI), soit parce qu'ils nécessitent un investissement important de mise en conformité (Solvabilité 2, la Directive sur la distribution d'assurance (DDA), le règlement général sur la protection des données (RGPD)).

Ce risque est appréhendé au travers du suivi des activités au regard des évolutions réglementaires et par le suivi du plan de conformité. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire et le lobbying du groupe dans les syndicats professionnels. Les conséquences de l'ANI sont donc prises en compte dans les investissements et le jeu concurrentiel actuel du groupe qui bénéficie de l'amortisseur du déclin progressif de l'effet des clauses de désignation des accords de branches, et qui prépare la rénovation de ses offres de santé collective. Cela ne crée pas pour autant de besoin de capital de solvabilité spécifique. De même la DDA comme le RGPD va obliger le groupe à faire des efforts supplémentaires en matière de distribution d'assurance mais cela rentrera dans le processus d'amélioration continue du service au client dans lequel s'inscrit déjà la SGAM.

Une fois le risque connu, il devient un risque «opérationnel» et donc quantifiable.

### **Risque de concurrence**

Le risque de concurrence couvre la dégradation du positionnement de MAPA-RCBF SGAM en matière de contrats, de services, de tarifs et plus généralement de performance par rapport à des concurrents assureurs, banquiers, ou à de nouveaux entrants sur le marché. Ce risque est suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production, par un plan de développement annuel et des plans d'actions correctifs en cas de performance inférieure aux objectifs.

### **Risque de réputation ou de notoriété**

En ce qui concerne le risque de réputation ou de notoriété, il est vrai que la SGAM dispose d'une bonne notoriété vis-à-vis de sa clientèle cible. Chaque année, elle consacre une part

de son budget de frais généraux à la communication notamment avec des campagnes publicitaires radiophoniques. Sa proximité avec les fédérations professionnelles induit de bonnes relations. Il n'y a donc pas de besoin particulier de capital de solvabilité pour ce risque dont la maîtrise est prise en compte dans le budget des frais généraux.

## C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques

### C.7.1 Exposition au Risque

À noter que la MAPA et les RCBF ne sont ni exposés à des risques découlant de positions hors bilan ni à des transferts de risques liés à des véhicules de titrisation.

#### Mesures utilisées :

Notre méthode de mesure et de hiérarchisation du risque se fait d'après 2 échelles différentes, l'échelle d'impact et l'échelle de fréquences.

#### 1 Echelle d'impact

C'est une échelle d'impact financier pour laquelle 4 niveaux ont été définis.

Définition	1 Limité	2 Significatif	3 Critique	4 Catastrophique
Objectif stratégique	- Peu de conséquence avec un retour au nominal simple et rapide	- Conséquences indésirables mais n'affectant qu'un secteur de l'entreprise, avec un retour nominal dans un temps relativement court.	- Conséquences lourdes pour l'entreprise, les objectifs ne seront pas atteints et le retour au nominal sera complexe	- Conséquences entraînant la destruction importante des ressources de l'entreprise, entraînant un retour nominal complexe.
Chiffre d'affaires / Activité	Impact faible ou nul	Impact de 1% à 2%	Impact de 3% à 10%	Impact > 11%
Réglementation	- Observation des autorités de tutelle ACPR - Responsabilité civile engagée	- Avertissement de l'ACPR. - Responsabilité civile avérée devant les tribunaux (montant élevé)	- Blâme de l'ACPR - Mise en cause pénale	- Retrait d'agrément - Condamnation pénale
Impact sur fonds propres	<b>FINANCIER</b> < 100 000 €	<b>FINANCIER</b> [100 000 € - 1 M €]	<b>FINANCIER</b> [1 M € - 5 M €]	<b>FINANCIER</b> > 5 M €
Augmentation des frais généraux				
Réputation	- Lettre à la presse locale/spécialisée du secteur	- Série d'articles à la presse locale/spécialisée du secteur	- Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux.	- Action groupe ou au niveau des fédérations des métiers de bouche
Humain	- Augmentation légère de AT ou absentéisme - Incident impliquant un usager	- Augmentation significative et durable des AT et(ou) de l'absentéisme - Incidents multiples des sociétaires en agence	- Accident grave avec ITT - Augmentation grave et durable de l'absentéisme.	- Décès d'un collaborateur - Décès multiple de collaborateurs.

## 2 Echelle de fréquence ou probabilité d'occurrence

C'est une échelle de fréquence absolue (indépendante de la durée du cycle de vie du produit)

	1-Rare	2-Peu probable	3-Possible	4-Fréquent
Définition	Evénement risquant de se produire à un moment donné	Evénement devant se produire à un moment donné	Evénement probable dans la plupart des cas	Evénement attendu dans la plupart des cas
Réalisation calendaire	5 ans	3 ans	12 mois	Immédiat

## 3 Echelle niveau de maîtrise

Donne la perception de l'efficacité des moyens de contrôles mis en œuvre pour réduire l'impact ou la probabilité du risque.

	1-Faible	2-Partiel	3-Avancé	4-Maximum
Définition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque émergeant encore mal reconnu</li> <li>- Aucune mesure n'a été effectivement prise en compte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le risque est identifié et pris en compte dans la conduite des opérations.</li> <li>- Des mesures existent et sont mises en œuvre sans toutefois permettre de traiter de façon globale et/ou pertinente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mesures formalisées et testées permettent de traiter le risque de façon appropriée</li> <li>- Ces mesures sont toutefois susceptibles, à la marge, d'être améliorées par d'autres dispositifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le traitement du risque est totalement intégré dans la conduite des opérations.</li> <li>- Toutes les mesures possibles en l'état des connaissances disponibles ont été prises (formalisées/testées) - Davantage de traitement n'est pas économiquement justifié.</li> </ul>

Il en ressort une cartographie des risques.

### Description des risques exposés :

Les risques majeurs auxquels MAPA-RCBF SGAM est exposée et leurs évolutions sur l'année se résument par le tableau suivant :

Risques majeurs 2015		+	-	Risques majeurs 2016	
R37	Risque de souscription- Risque de recul ou stagnation du développement commercial			R37	Risque de souscription- Risque de recul ou stagnation du développement commercial
R34	Risque stratégique			R34	Risque stratégique - risque environnement interne
R56	Risque de souscription - Risque souscription non conforme à la stratégie		X	R56	Risque de souscription - Risque souscription non conforme à la stratégie
R48	Risque opérationnel - Risque informatique	X		R42	Risque opérationnel - Risque lié à la sécurité de l'exploitation
		X		R45	Risque opérationnel -Risque informatique physique et environnemental
		X		R25	Risque opérationnel - Risque de non-conformité de la directive de distribution d'assurance DDA

Comme présenté dans le paragraphe B.3.8, la mise à jour de la cartographie des risques de l'exercice N-1 se faisant au 30 juin de l'année N+1, la description des risques majeurs exposés ci-dessus sont ceux de 2016.

### **C.7.2 Concentration des risques**

Les expositions liées à la réassurance, aux obligations, aux actions et aux comptes courants sont jugées importantes lorsqu'elles dépassent 3% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-RCBF SGAM, soit 4 535K€.

Les concentrations de risques importantes représentent :

- 1% de l'ensemble des contreparties de MAPA-RCBF SGAM,
- 34% du montant total des contreparties de MAPA-RCBF SGAM.

### **C.7.3 Atténuation des risques**

#### **Les décisions de gestion**

La détermination de risques majeurs a entraîné des prises de décision et des plans d'action de maîtrise du risque suivis en comité de gestion des risques en particulier. Les responsables étant entendus régulièrement sur l'avancement de ces plans.

#### **La réassurance**

La volonté de la Direction Générale à pouvoir limiter la perte annuelle de souscription sur le périmètre réassuré Auto, RC, Incendie, Tempête, Cat Nat (hors CCR) l'a incitée à modifier en 2015 sa structure de réassurance pour l'exercice 2016.

D'une réassurance par branche, la MAPA est passée à une réassurance mutualisant les risques cités ci-dessus regroupant donc à la fois des branches courtes et des branches longues.

#### **Autre méthode d'atténuation du risque**

Pour améliorer sa qualité, ses coûts et ses délais et diminuer ses risques opérationnels, la MAPA s'est lancée en fin d'année 2015 dans une démarche EFQM. Ainsi, le comité de direction, après avoir inventorié les processus propres à MAPA-RCBF SGAM (cartographie des processus), a identifié ceux qui contribuaient le plus à la stratégie du groupe. Sept processus clés ont alors été identifiés comme prioritaires, ils feront l'objet d'un travail approfondi dans les prochaines années.

Cette méthode reconnue mondialement a pu prouver son efficacité. Sa mise en place, à l'échelle de MAPA-RCBF SGAM devrait permettre, à terme, de vérifier que le risque opérationnel a été atténué.

## **C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance**

### **Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la MAPA**

Les scénarios adverses identifiés par la MAPA sont les suivants :

- (1) augmentation du chiffre d'affaires en 2018 (+5%) et en 2019 (+10%),
- (2) baisse du chiffre d'affaires en 2017 (-10%).

Ces évolutions de chiffre d'affaires de ces deux scénarios adverses sont directement liées à une variation du nombre de contrats souscrits. La rentabilité estimée sera donc la même que celle du scénario central.

Les scénarios adverses présentant de forte variation des valeurs des placements financiers ne sont pas évalués dans cet ORSA.

En effet, les valeurs des placements de la mutuelle n'évoluant pas significativement d'un exercice à l'autre, il a été estimé qu'une évaluation du risque lié à ces scénarios adverses à chaque exercice n'était pas nécessaire tous les ans.

Les deux scénarios adverses ralentissent à terme l'accroissement du taux de couverture du SCR, mais restent au-dessus de 200% et ne mettent pas en cause la solvabilité de la mutuelle.

### **Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour les RCBF**

Les scénarios adverses identifiés par les RCBF sont les suivants :

- (1) augmentation du chiffre d'affaires en 2018 (+5%) et en 2019 (+10%),
- (2) baisse du chiffre d'affaires en 2017 (-10%).

Ces évolutions de chiffre d'affaires de ces deux scénarios adverses sont directement liées à une variation du nombre de contrats souscrits. La rentabilité estimée sera donc la même que celle du scénario central.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour la MAPA, les scénarios adverses liés aux évolutions des placements évalués lors des exercices précédents ne sont pas repris dans cet ORSA.

Le scénario le moins favorable correspond à une hausse de chiffre d'affaires. Ce scénario prévoit tout de même une hausse de 56 points de couverture du ratio de solvabilité en comparaison avec le ratio observé fin 2016. La diminution de 15 points de couverture par rapport au scénario central ne met pas en cause la solvabilité de la mutuelle, restant au-dessus de 500%.

### **Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-RCBF SGAM**

Les scénarios adverses identifiés par MAPA-RCBF SGAM sont les suivants :

- (1) augmentation du chiffre d'affaires en 2018 (+5%) et en 2019 (+10%),
- (2) baisse du chiffre d'affaires en 2017 (-10%).

Ces évolutions de chiffre d'affaires de ces deux scénarios adverses sont directement liées à une variation du nombre de contrats souscrits. La rentabilité estimée sera donc la même que celle du scénario central.

Les deux scénarios adverses ralentissent à terme l'accroissement du taux de couverture du SCR, mais restent au-dessus de 270% et ne mettent pas en cause la solvabilité de la mutuelle.

Le scénario le moins favorable correspond paradoxalement à une hausse de chiffre d'affaires. Ce scénario prévoit tout de même une hausse de 25 points de couverture du ratio de solvabilité en comparaison avec le ratio observé fin 2016.

### **C.7.5 Autre information importante**

Il n'y a pas d'autre information importante relative au profil de risque de MAPA-RCBF SGAM à exposer.

## Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité

Les comptes annuels ou états financiers sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant du règlement comptable de l'ANC N°2015-11, modifié par l'ANC N°2016-12 du 12 décembre 2016.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

### D.1 Actifs

#### D.1.1 Placements

Tableau récapitulatif des placements au 31/12/2017 (en K€) :

	MAPA		RCBF		MAPA-RCBF SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Immobilisations corporelles pour usage propre	17 772	15 543	3 990	1 205	21 762	16 748
Placements (autres que les actifs n représentation de contrats en UC ou indexés)	201 069	177 569	47 983	38 073	249 051	215 641
Immobilier (autre que pour usage propre)	7 142	1 290	17 131	8 137	24 273	9 427
Participations	11 201	1 241	10	10	11 211	1 251
Actions	0	0	0	0	0	0
Obligations	134 756	127 441	21 772	21 073	156 527	148 514
Fonds d'investissement	47 970	47 597	9 070	8 853	57 040	56 450
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0	0	0	0	0
Autres placements	0	0	0	0	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0	0	0	0	0

La valorisation des immobilisations et placements de MAPA-RCBF SGAM correspond à la somme des valorisations de ces éléments à la MAPA et aux RCBF.

- **Les placements immobiliers**

La valorisation à des fins de solvabilité se fait d'après des expertises immobilières qui sont effectuées suivant un plan quinquennal par des experts agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, les biens font l'objet d'une estimation annuelle par ces mêmes experts, ils font par ailleurs l'objet d'une rotation tous les cinq ans.

Les placements immobiliers sont ventilés entre les immeubles d'exploitation, sièges sociaux de la MAPA et des RCBF et agences pour la MAPA dont elle est propriétaire en majorité et les immeubles hors exploitation, soit des investissements à buts lucratifs.

La différence entre la valorisation à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et d'autre part à la différence, positive ou négative entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont acquis depuis longtemps, plus la différence est importante, cas de l'immobilier hors exploitation pour la MAPA et les RCBF notamment.

- **Les titres de participations**

Ils résultent d'une prise de participation de longue date sur des partenaires utiles à l'activité de l'entreprise. La valorisation à des fins de solvabilité repose sur une évaluation du titre suivant les derniers comptes publiés. La valorisation suit la méthode suivante :

- l'actif net comptable est calculé comme suit :
  - + capitaux propres du dernier bilan publié
  - les actifs incorporels du dernier bilan publié
- la valorisation à des fins de solvabilité est calculée à partir de l'actif net comptable :  
$$\text{actif net comptable} / \text{nombre total d'actions} \times \text{nombre d'actions de la mutuelle.}$$

Les participations sur les partenaires de la MAPA, considérées comme stratégiques, sont un des importants contributeurs de plus-values. En effet, les prises de participations ont été faites à la création de ces sociétés il y a plus de 25 ans et, comme la valorisation dans les états financiers correspond au prix d'achat, la différence de valeur est importante.

Les titres de participations des RCBF ne sont, en revanche, pas significatifs.

- **Les obligations et fonds d'investissements**

Les obligations et fonds d'investissements sont évalués à leur valeur nette dans les états financiers et sont valorisés en prix de marché (autrement dit en valeur de réalisation) à des fins de solvabilité.

La MAPA et les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'ont pas d'obligation souveraine, peu attractive ou non dénuée de risque. Ces deux mutuelles ne détiennent en outre pas d'action en directe, mais uniquement par le biais de fonds d'investissements.

## D.1.2 Autres actifs

Tableau récapitulatif des autres actifs au 31/12/2017 (en K€) :

	MAPA		RCBF		MAPA-RCBF SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Avances sur polices	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	121	121	8	8	129	129
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	0	0	0
Actifs incorporels	0	3 230	0	25	0	3 255
Excédent de régime de retraite	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opération d'assurance	1 525	1 525	69	69	1 594	1 594
Créances nées d'opération de réassurance	38 089	52 018	11 575	11 692	39 395	53 924
Autres créances (hors assurance)	9 827	9 827	948	948	8 204	8 204
Actions auto-détenues	0	0	0	0	0	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	13 013	13 013	9 654	9 654	22 779	22 779
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	9 068	11 304	349	658	9 416	11 962

- **Les créances sur les réassureurs**

Se référer au chapitre D.2 de ce rapport.

- **Les actifs autres que les créances sur les réassureurs**

De manière générale, les autres actifs ont été repris à leur valeur dans les états financiers, dans la mesure où ils correspondent à des créances rapidement recouvrables, à l'exception des surcotes issues d'obligations détenues en direct, des coupons courus des obligations d'entreprise, et des actifs incorporels qui ont été valorisés à 0 € à des fins de solvabilité 2 pour les 3 sociétés.

## D.2 Provisions techniques

### Principes généraux sur les provisions techniques

Les provisions techniques au 31/12/2017 correspondent à la meilleure estimation des provisions constituées pour faire face aux sinistres non encore réglés (meilleure estimation des provisions pour sinistres), ajoutée à la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va enregistrer dans l'année 2018 (meilleure estimation des provisions pour primes). Une marge pour risque est ensuite ajoutée à ces deux estimations. Cette marge représente le coût d'immobilisation des capitaux associé aux engagements d'assurance pris au-delà de la première année.

Les provisions techniques ont donc été valorisées à des fins de solvabilité suivant les principes évoqués à l'article 77 de la Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil, c'est-à-dire en décomposant la valeur du passif entre meilleure estimation (sinistres + primes) et marge de risque. Aucune déduction transitoire n'a été appliquée aux

provisions techniques, et aucun changement important des hypothèses pertinentes utilisées dans le calcul n'a été effectué par rapport à la précédente période de référence.

Le montant de ces provisions correspond en outre au montant pour lequel l'ensemble des engagements pris par la société auraient pu être transférés à une autre société d'assurance au 31/12/2017. Les meilleures estimations des provisions sont par conséquent actualisées selon la courbe des taux sans risque au 31/12/2017, disponible sur le site de l'autorité européenne des assurances et des pensions, en anglais European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA). Aucun ajustement égalisateur ou mesure transitoire n'est appliqué sur cette courbe des taux sans risque.

## D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations

Tableau récapitulatif des provisions techniques au 31/12/2017 (en K€) :

	MAPA				RCBF				MAPA-RCBF SGAM			
	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
1 & 13 - Frais médicaux	10 204	-1622	1575	13 401	17 084	10 826	321	6 579	18 966	-1047	509	20 523
2 & 14 - Protection du revenu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total santé similaire à la non-vie</b>	<b>10 204</b>	<b>-1622</b>	<b>1 575</b>	<b>13 401</b>	<b>17 084</b>	<b>10 826</b>	<b>321</b>	<b>6 579</b>	<b>18 966</b>	<b>-1047</b>	<b>509</b>	<b>20 523</b>
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	62 618	34 810	1784	29 532	0	0	0	0	62 618	34 810	2 030	29 839
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	2 775	0	1287	4 063	0	0	0	0	2 775	0	1464	4 239
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	20	-5	10	34	0	0	0	0	20	-5	11	35
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	44 131	-2 698	3 751	50 580	0	0	0	0	44 131	-2 698	4 263	51 092
8 & 20 - Responsabilité civile générale	0	0	0	0	4 354	42	143	4 456	4 354	261	316	4 410
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 & 22 - Protection juridique	0	0	0	0	513	0	33	546	513	-235	79	827
11 & 23 - Assistance	1 189	0	129	1 318	0	0	0	0	1 189	0	149	1 338
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 - Accept NP RC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total non-vie (hors santé)</b>	<b>110 733</b>	<b>32 107</b>	<b>6 961</b>	<b>85 587</b>	<b>4 867</b>	<b>42</b>	<b>176</b>	<b>5 002</b>	<b>115 600</b>	<b>32 133</b>	<b>8 313</b>	<b>91 781</b>
29 - Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total santé similaire à la vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	4 209	0	8	4 216	0	0	0	0	4 209	0	9	4 218
<b>Total vie (hors santé)</b>	<b>4 209</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>4 216</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 209</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>4 218</b>
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Unités de Compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>125 146</b>	<b>30 486</b>	<b>8 543</b>	<b>103 204</b>	<b>21 951</b>	<b>10 868</b>	<b>498</b>	<b>11 581</b>	<b>138 775</b>	<b>31 085</b>	<b>8 831</b>	<b>116 521</b>

- **La meilleure estimation des provisions pour sinistres**

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs de sinistres, frais et recours sur lesquels la MAPA, les RCBF et la MAPA-RCBF SGAM sont engagés. Il s'agit ici d'estimer la valeur moyenne des flux futurs liés aux engagements actuels des mutuelles.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance (A),
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance (B),

- la définition de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres nets de réassurance en réalisant l'opération A-B.

Les frais liés à la gestion des sinistres et les sinistres déjà survenus mais non encore déclarés par l'assuré (appelés tardifs) sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance :**

La MAPA et les RCBF proposent à leurs sociétaires des contrats d'assurance pour les garanties Responsabilité civile automobile, Responsabilité civile générale, Rentes automobiles, Assistance, Protection juridique, Assurances maritimes aériennes et transports, Santé, Catastrophes Naturelles, Décès/Invalidité accidentels et Dommages aux biens liés à l'habitation, le commerce, et l'automobile.

Ces deux mutuelles exercent de plus une activité de réassurance en acceptant des sinistres cédés en Assurance de personnes.

Trois types de sinistres sont dans ce cadre distingués :

- les sinistres graves : ces sinistres, supérieurs à un seuil déterminé par la mutuelle, impliquent un règlement complet des indemnités long dans le temps.
- les sinistres dits attritionnels : ces sinistres, inférieurs à ce seuil, sont pour la plupart réglés entièrement dans les 5 années suivant leur survenance.
- les sinistres engendrant des rentes automobiles : ces sinistres sont considérés indépendamment : bien qu'issus de contrats non vie dans les états financiers, ils doivent être considérés comme de la vie dans les valorisations à des fins de solvabilité. Les provisions liées à ces sinistres sont à ce titre intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie ».

Une fois les sinistres associés à un de ces trois types, ils sont rassemblés par groupe de risques homogènes pour pouvoir procéder à l'évaluation de la meilleure estimation des provisions pour sinistres :

- les sinistres graves : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de provisions techniques, dont la méthode statistique consiste à reproduire la cadence de liquidation des sinistres, en fonction des observations historiques ;
- les sinistres attritionnels : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de règlements nets de recours majorés des frais de gestion, par le biais de l'utilisation d'une méthode classique déterministe ;
- les rentes automobiles : le calcul de la meilleure estimation des rentes automobiles consiste à projeter les rentes comptables estimées, suivant la table de mortalité (TD 88-90) et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2016.

Pour les risques autres que frais de soins, la meilleure estimation des provisions pour sinistres de MAPA-RCBF SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA et les RCBF.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et les RCBF. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-RCBF SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter

mutuelles MAPA et RCBF.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance:**

La MAPA et les RCBF sont réassurés pour les risques Responsabilité Civile, Automobile, Incendie/Tempête, Catastrophes Naturelles, et Décès/Invalidité accidentels. Les deux mutuelles cèdent à ce titre des provisions techniques aux réassureurs.

Selon la branche d'activité réassurée, l'évaluation de la meilleure estimation est réalisée soit par les courtiers de réassurance (méthode similaire à celle employée pour la meilleure estimation de la provision pour sinistres graves), soit directement par la MAPA et les RCBF, par des méthodes classiques d'étude des triangles de règlement des sinistres, soit avec une actualisation fonction de la courbe des taux lorsque l'historique n'est pas suffisant.

De même que pour la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés à la réassurance de MAPA-RCBF SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA et les RCBF dans le cas des risques autres que frais de soins.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et les RCBF. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total cédé par le groupe MAPA-RCBF SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et RCBF

En raison de la taille du portefeuille de MAPA-RCBF SGAM, de la MAPA et des RCBF, l'évolution des coûts sinistres peut être impactée par un événement exceptionnel qui pourrait fausser l'estimation des provisions techniques. Des ajustements ont donc lieu lorsque nécessaire afin de prendre en compte cette volatilité.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes**

La meilleure estimation des provisions de primes est calculée comme étant la différence entre les coûts des futurs sinistres et les encaissements liés aux cotisations futures. Il s'agit de la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

Les contrats courant du 1er janvier au 31 décembre, la MAPA, les RCBF et la MAPA-RCBF SGAM considèrent que les contrats enregistrés en début d'année 2018 pourront être pris comme référents pour le calcul de cette meilleure estimation.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance (A),
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance (B),
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour primes nettes de réassurance en réalisant l'opération (A) - (B).

Les frais liés à l'administration, la gestion des contrats, et la gestion des sinistres sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance :**

L'évaluation de cette meilleure estimation pour la MAPA et les RCBF est réalisée en mettant en relation les éléments suivants :

- les cotisations futures : les cotisations 2018 déjà connues au 31/01/2017,
- une estimation du ratio de sinistralité de la mutuelle pour l'année 2018,
- l'application d'un facteur d'actualisation prenant en compte les impacts de la courbe des taux constatés au 31/12/2017.

Pour les risques autres que frais de soins, cette meilleure estimation constituée pour la MAPA-RCBF SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA et les RCBF.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et les RCBF. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-RCBF SGAM, en retirant du calcul les transactions intra-groupe.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance :**

La valorisation de la meilleure estimation des primes futures versées, correspondant aux engagements des réassureurs qui seront pris au titre des sinistres qui surviendront entre le premier janvier 2018 et le 31 décembre 2018. En d'autres termes, cette meilleure estimation de primes futures est calculée comme étant la différence entre les gains sur des futurs sinistres cédés et les coûts des futures cotisations cédées aux réassureurs. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge cédée relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

La méthode statistique appliquée est similaire à celle présentée pour le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance.

- **La marge de risque**

La marge de risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (risques de souscription, de défaut de contrepartie et opérationnel) associé aux engagements d'assurance (nets de réassurance) au-delà de la première année.

La méthode retenue pour le calcul de la marge de risque consiste à approximer par sous module de risques les futurs Capitaux de Solvabilité Requis (souscription, défaut de réassurance, et opérationnel). La marge de risque globale est répartie par ligne d'activité au prorata de son poids dans le Capital de Solvabilité Requis global.

## D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II

Passage des provisions techniques normes françaises (comptables) aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2017(en k€) :

	MAPA		RCBF		MAPA-RCBF SGAM	
	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
Santé similaire à la non-vie	16 758	13 401	9 065	6 575	25 823	20 523
Non-vie (hors santé)	92 508	85 587	4 998	4 999	97 506	91 781
Santé similaire à la vie	0	0	0	0	5 042	0
Vie (hors santé)	5 042	4 216	0	0	0	4 218
Unités de Compte	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>114 308</b>	<b>103 204</b>	<b>14 063</b>	<b>11 581</b>	<b>128 371</b>	<b>116 521</b>

Comme présenté dans le paragraphe D-2.1, la meilleure estimation des provisions techniques à des fins de Solvabilité est composée des éléments suivants :

- la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes,
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés,
- la meilleure estimation des provisions pour primes futures,
- la marge de risque.

La valorisation à des fins de Solvabilité fait en outre état de la valeur moyenne actualisée des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité de réalisation.

Dans les états financiers (normes comptables), les provisions techniques sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestions correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

Les principales différences entre ces deux méthodes de valorisation sont donc expliquées par le calcul additionnel de la marge de risque, et l'application d'une actualisation des provisions selon la courbe des taux transmise par l'EIOPA pour la valorisation à des fins de Solvabilité.

## D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques

La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'appliquent pas de correction pour volatilité sur les provisions techniques, puisque l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard.

## D.3 Autres passifs

### Valorisation au 31/12/N, normes françaises et normes Solvabilité II

Passage des autres passifs normes françaises aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2017 (en k€) :

	MAPA		RCBF		MAPA-RCBF SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0
Passifs éventuels	0	0	0	0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	372	372	0	0	372	372
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôt espèces des réassureurs	0	0	745	745	745	745
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	3 471	3 471	0	0	3 471	3 471
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	23 617	23 617	5 793	5 793	26 851	26 851
Dettes nées d'opérations d'assurance	8 995	8 995	73	73	9 068	9 068
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0	0	0	0	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2	791	0	128	2	919
Manquent les éléments suivants						
Impôts différés passifs	5 888	0	5 035	0	10 803	0
Engagements sociaux	2 126	870	128	0	2 255	2 255

- **Les engagements sociaux**

Les engagements sociaux pris envers les salariés ont été évalués pour la MAPA-RCBF SGAM à 2 255 K€ (soit la somme des engagements sociaux de la MAPA arrondie à 2 126 K€ et des RCBF arrondie à 128 K€). Ce montant représente la provision pour les Indemnités de Fin de Carrière, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire qui seront versés aux salariés. Cette évaluation est effectuée selon les principes des normes comptables internationales, les montants obtenus sont donc identiques selon la valorisation dans les états financiers (norme française) ou à des fins de solvabilité.

La comptabilisation des engagements sociaux en valeur nette comptable dans les états financiers est réalisée différemment selon les sociétés :

- pour les RCBF, l'ensemble des engagements sociaux est renseigné dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ;
- pour MAPA-RCBF SGAM, les engagements sociaux sont intégrés directement au bilan comptable ;
- pour la MAPA, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire sont renseignés dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ; et la part de provision restant à charge de la MAPA liée aux Indemnités de Fin de Carrière est intégrée au bilan comptable.

En valorisation à des fins de Solvabilité, les engagements sociaux de la MAPA, des RCBF et de MAPA-RCBF SGAM sont en revanche systématiquement renseignés au bilan Solvabilité II.

- **Les impôts différés**

Les impôts différés du bilan Solvabilité II représentent la différence de valorisation de

chaque poste du bilan entre la norme française (base fiscale : valorisation dans les états financiers) et la norme Solvabilité II (base prudentielle), sur la base d'un taux d'impôt de 34,43%. Lorsqu'un déficit fiscal est constaté, il est ajouté au montant des impôts différés du bilan Solvabilité II, sur la base du même taux d'impôt.

Les impôts différés sont ici constatés au passif, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une augmentation des fonds propres prudentiels. L'impôt différé passif correspond ici à la provision constituée pour palier les projections de bénéfices imposables.

Dans les états financiers aucun impôt différé n'est calculé.

- **Les dettes et provisions autres que techniques**

Les autres éléments du passif ont été repris à leur valeur comptable pour les trois sociétés, dans la mesure où ils correspondent à des dettes rapidement recouvrables :

Seuls les autres comptes de régularisation correspondant aux décotes issues d'obligations détenues en direct (« autres dettes non mentionnées ci-dessus ») ont été renseignés à 0.

## **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'ont pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

## **D.5 Autres informations**

Aucune autre information n'est à ajouter.

## **Partie E – Gestion du capital**

### **E.1 Fonds propres**

Le résultat de l'exercice influence directement le montant des fonds propres du bilan comptable, et donc ceux du bilan prudentiel. Ainsi, les bons résultats enregistrés au 31/12/2017 à la MAPA et aux RCBF se retrouvent en partie dans l'augmentation des fonds propres prudentiels de la MAPA, des RCBF et de MAPA-RCBF SGAM.

#### **E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II**

Dans les états financiers, les fonds propres de MAPA-RCBF SGAM sont constitués :

\* de fonds initiaux soit :

- les fonds d'établissement de la MAPA et des RCBF qui sont le cumul d'année en année des droits d'adhésion payables par tout nouveau sociétaire ;
- le fonds d'établissement de la SGAM, ;

\* de réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux soit :

- la réserve de sécurité ou réserve spéciale de plus-value à long terme,
- la réserve pour dépréciation des valeurs mobilières,
- la réserve de garantie,
- les autres réserves ou réserves pour éventualités diverses,
- le résultat de l'exercice appelé dans les statuts «excédents de recettes ou de dépenses.

Les fonds propres économiques correspondent aux fonds propres comptables ajoutés à l'écart de valorisation comptable et prudentielle des autres postes du bilan. Classés en niveau 1, aucun montant ne doit être déduit des fonds propres : la MAPA, les RCBF et la SGAM sont des mutuelles sans actionnaire, qui ne distribuent par conséquent pas de dividende.

Les articles 36 et 38 des statuts de la MAPA et des RCBF stipulent :

« L'assemblée générale peut constituer d'autres réserves justifiées par la réglementation en vigueur ou par les circonstances.

Ces réserves sont alimentées sur décision de l'assemblée générale par les excédents de recettes non distribuées aux sociétaires.

En cas d'excédents de dépenses, l'assemblée générale décide la part des excédents de dépenses qui doit en priorité être déduite de la réserve pour éventualité et si nécessaire des autres réserves.

Il ne peut être procédé à des répartitions d'excédents de recettes qu'après constitution des réserves et provisions prescrites par les lois et règlements en vigueur, après amortissement intégral des dépenses d'établissement et après que les dispositions réglementaires concernant la marge de solvabilité et la solvabilité ajustée aient été satisfaites.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale détermine la part des

excédents de recettes affectées aux réserves et fixe le montant des ristournes aux sociétaires ainsi que les modalités de répartition et de distribution.

Pour des motifs justifiés, le conseil d'administration peut toutefois décider en cours d'exercice de réductions de cotisations ratifiées par l'assemblée générale suivante dans les mêmes conditions de répartition et de distribution que pour les ristournes.

Différence entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II (en K€)

	MAPA		RCBF		MAPA-RCBF SGAM	
	2 017	2 016	2 017	2 016	2 017	2 016
Actions ordinaires					0	0
Primes d'émission					0	0
Fonds initial	12 715	12 565	650	641	13 465	13 306
Comptes mutualistes subordonnés					0	0
Fonds excédentaires					0	0
Actions de préférence					0	0
Primes d'émission relatives à des actions de préférence					0	0
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	74 773	77 694	29 896	28 146	103 283	101 209
<b>CAPITAUX PROPRES NORMES FRANCAISES</b>	<b>87 488</b>	<b>90 259</b>	<b>30 546</b>	<b>28 787</b>	<b>116 748</b>	<b>114 515</b>
Réserve de réconciliation Solvabilité II	24 833	19 848	9 807	9 540	34 410	31 155
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Déductions pour participations financières	0	0	0	0	0	0
Capital social	12 715	12 565	650	641	13 465	13 306
Report à nouveau	-2 921	10 313	1 750	2 677	2 075	12 839
Autres réserves statutaires	77 694	67 380	28 146	25 469	101 209	88 370
<b>TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII</b>	<b>112 321</b>	<b>110 106</b>	<b>40 353</b>	<b>38 327</b>	<b>151 158</b>	<b>145 670</b>
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII</b>	<b>112 321</b>	<b>110 106</b>	<b>40 353</b>	<b>38 327</b>	<b>151 158</b>	<b>145 670</b>

Le passage de la valorisation dans les états financiers (valorisation comptable) à la valorisation à des fins de solvabilité (valorisation prudentielle) s'effectue de la façon suivante :

- le fond initial comptable correspond au capital social prudentiel,
- la réserve de réconciliation comptable est répartie selon la norme prudentielle dans le report à nouveau et les autres réserves statutaires,
- la réserve de réconciliation prudentielle correspond aux ajustements réalisés sur les actifs et passifs suite à leur valorisation prudentielle. Elle correspond en d'autres termes à la différence de valorisation constatée entre actifs et passifs prudentiels et comptables.

L'écart entre la somme des fonds propres Solvabilité II de la MAPA et des RCBF et le montant des fonds propres Solvabilité II de la SGAM s'explique par :

- la différence de comptabilisation des engagements sociaux :
  - x hors bilan pour les RCBF,
  - x partiellement hors bilan pour la MAPA,
  - x au passif du bilan pour MAPA-RCBF SGAM,
- par la méthode de calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres santé. En effet, l'assurance de personnes étant commune à la MAPA et aux RCBF, un retraitement a été appliqué pour obtenir les résultats de MAPA-RCBF SGAM : le volume de MAPA-RCBF SGAM est donc inférieur à la somme

- de la MAPA et des RCBF,
- par les propres fonds propres de MAPA-RCBF SGAM.

La diminution des fonds propres de la MAPA en norme française s'explique uniquement par l'externalisation d'une partie des engagements de retraite.

Aucun changement important sur les niveaux de fonds propres n'est survenu au cours de la période de référence.

### E.1.2 Qualité des fonds propres

Les fonds propres disponibles sous Solvabilité II sont depuis les premiers travaux de la MAPA, des RCBF et donc de MAPA-RCBF SGAM inscrits en fonds propres de base niveau 1 tels que définis à l'article 71 du chapitre IV du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 et sont donc pour la totalité disponibles pour couvrir à la fois le Capital de Solvabilité Requis et le Minimum de Capital Requis. La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'ont ni de fonds propres de niveau 2 et 3, ni de fonds propres auxiliaires, ni de fonds propres faisant l'objet des mesures transitoires.

	MAPA		RCBF		MAPA-RCBF SGAM	
	2 017	2 016	2 017	2 016	2 017	2 016
<b>NIVEAU 1</b>	<b>112 321</b>	<b>110 106</b>	<b>40 353</b>	<b>38 327</b>	<b>151 158</b>	<b>145 670</b>
Fonds propres de base non restreints	112 321	110 106	40 353	38 327	151 158	145 670
Fonds propres de base restreints	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires	0	0	0	0	0	0
<b>NIVEAU 2</b>	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires						
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0
<b>NIVEAU 3</b>	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>112 321</b>	<b>110 106</b>	<b>40 353</b>	<b>38 327</b>	<b>151 158</b>	<b>145 670</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII</b>	<b>112 321</b>	<b>110 106</b>	<b>40 353</b>	<b>38 327</b>	<b>151 158</b>	<b>145 670</b>

### E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'appliquent pas de mesure de correction pour la volatilité sur les fonds propres.

## **E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR)**

Les capitaux de solvabilité requis de la MAPA, des RCBF ainsi que de MAPA-RCBF SGAM sont calculés à l'aide de la formule standard, sans appliquer de mesure transitoire.

### **E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR**

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'ont pas fait usage de la faculté prévue à l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa de la directive 2009/138/CE : la publication du capital de solvabilité requis n'est donc pas assortie d'une indication selon laquelle son montant définitif reste subordonné à une évaluation relevant du contrôle.

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'appliquent en outre pas de paramètre spécifique à l'entreprise (ou USP : Undertaking Specific Parameter), et l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard, conformément aux spécifications techniques décrites issues du règlement délégué du 17 janvier 2015 : aucune hypothèse alternative n'est donc utilisée pour le calcul du SCR et du MCR.

Le Capital de Solvabilité Requis est égal à la somme du Capital de Solvabilité Requis de base (composé des sous modules de risques marché, défaut de contrepartie, souscription vie, santé, et non vie ; associés à des effets de diversification), de la Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Marché :

Les hypothèses et méthodes retenues pour le calcul du risque de marché sont conformes à la formule standard, avec les éléments simplifiés de calculs suivants :

- Les données des actifs ont été traitées en complète transparence à l'exception marginale de quelques fonds dont la transparençation n'était pas disponible. Ces derniers ont été choqués en risque actions. Leur poids est inférieur à 5% du total du portefeuille de placements ;
- Les titres de participation ont été considérés comme des actions stratégiques ;
- Les échéances des titres sont déterminées selon la duration modifiée (si elle est disponible), ou la sensibilité de crédit. Dans le cas où ni l'une ni l'autre n'étaient disponibles, la duration a été calculée de manière simplifiée avec la date d'échéance, arrondie à l'entier supérieur ;
- Par prudence et simplification, lorsqu'une évaluation du crédit n'est pas disponible, il est considéré que les débiteurs n'ont pas fourni de sûreté conforme ;
- Les biens immobiliers d'un même bâtiment sont considérés comme une seule et même entité, lorsque l'information sur l'adresse est par exemple disponible ;
- Lorsque la note de certains titres n'est pas disponible, une note prudente leur est attribuée par défaut ;

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Défaut de contreparties et au risque Opérationnel.

Ces capitaux sont calculés conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015, aucune simplification n'a été retenue.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de souscription

Ce capital est calculé conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015. Une simplification a été retenue pour le risque Catastrophe Santé : la taille de ce risque étant minime, les impacts liés à cette simplification sont non significatifs.

Les estimations de cotisations pour l'exercice à venir sont dans ce cadre réalisées selon la même méthode que celle présentée dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes futures. Le volume de primes considérées pour l'estimation est basé sur 14 mois.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque d'Actifs Incorporels

Pour l'ensemble des entités, MAPA, RCBF et MAPA-RCBF SGAM, la valeur des actifs incorporels étant nulle dans le bilan Solvabilité II, le Capital de Solvabilité Requis des actifs incorporels est de 0 K€.

- Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Il est possible de diminuer le Capital de Solvabilité Requis final de l'impôt différé passif généré par une perte exceptionnelle égale au maximum à 34,43 % de la somme du Capital de Solvabilité Requis de base et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel. C'est le montant minimum qui a été retenu pour les trois mutuelles, afin de réduire au minimum le Capital de Solvabilité Requis.

Un levier de réduction du SCR peut donc encore être utilisé si le ratio de couverture était trop faible puisqu'une méthode prudente a été appliquée.

## **E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR**

- MAPA et MAPA-RCBF SGAM

Le Capital Minimum de Solvabilité (MCR) est calculé selon les cotisations et provisions enregistrées pour chacune des trois mutuelles. Ce capital doit être compris entre un plancher égal à 25% du SCR, et un plafond égal à 45% du SCR.

Ceci, à condition que le plancher soit supérieur au seuil plancher absolu défini dans l'article 248 paragraphe 1, point b) du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Le MCR, est bien compris dans cet intervalle, pour la MAPA et la MAPA-RCBF SGAM.

En revanche, le MCR des RCBF est égal au plancher absolu. Les RCBF étant une société

d'assurance non mixte, dont le montant des cotisations santé est supérieur à 10% du total de ses cotisations brutes émises, le montant du seuil plancher absolu est de 2 500 K€ (confère article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

### E.2.3 Valorisation du SCR et MCR

Les exigences et couverture de capital 2017 (en K€) sont les suivantes :

	MAPA Exigence en capital 2017	RCBF Exigence en capital 2017	MAPA-RCBF SGAM Exigence en capital 2017
Risque de marché	25 105	7 617	32 100
Risque de contrepartie	4 315	1 006	4 741
Risque de souscription vie	240	0	240
Risque de souscription santé	9 660	3 734	13 140
Risque de souscription non vie	33 396	1 995	34 478
Diversification entre modules	-21 512	-4 033	-25 917
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0
<b>SCR DE BASE</b>	<b>51 203</b>	<b>10 320</b>	<b>58 782</b>
Risque opérationnel	5 150	1 165	5 864
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-5 888	-3 954	-10 803
<b>MCR</b>	<b>18 383</b>	<b>2 500</b>	<b>20 359</b>
<b>TAUX COUVERTURE MCR</b>	<b>611%</b>	<b>1614%</b>	<b>742%</b>
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>50 464</b>	<b>7 531</b>	<b>53 843</b>
<b>TAUX COUVERTURE SCR</b>	<b>223%</b>	<b>536%</b>	<b>281%</b>

Le capital de solvabilité requis (SCR) de MAPA-RCBF SGAM est stable par rapport à 2016 (légère diminution de 19K€). Cela est dû à une combinaison de la diminution du SCR de la MAPA (- 1 686 K€) et de l'augmentation du SCR des RCBF (+ 498 K€). Les fonds propres prudentiels, en augmentation de 5 488 K€, expliquent la légère hausse constatée du taux de couverture du SCR (+ 11 points).

Le transfert d'une partie du portefeuille obligations en fonds d'investissement, la baisse de la priorité du traité de réassurance du groupe et la baisse constatée du volume de contrats en assurances de personnes sont les principaux éléments qui ont fait varier en 2017 le niveau de fonds propres prudentiels et les évaluations des capitaux exigés pour les différents modules de risques.

### E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR

La MAPA, les RCBF et MAPA-RCBF SGAM n'utilisent pas de mesure de correction de la volatilité pour le calcul des SCR et MCR.

### **E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR**

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

### **E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR**

La MAPA, les RCBF ainsi que MAPA-RCBF SGAM ont respecté les exigences de minimum de capital requis et de capital de solvabilité requis sur la période de référence : en effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % au 01/01/2017, au 30/03/2017, au 30/06/2017, au 30/09/2017 et au 31/12/2017.

### **E.6 Autres informations**

Aucune autre information n'est à ajouter.

## **Partie F - Glossaire**

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AEAPP	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles
AMF	Autorité des marchés financiers
AMSB	Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (en anglais, Administrative management or supervisory board)
BGS	Besoin global de solvabilité
CET	Compte épargne temps
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, European Insurance and Occupational Pensions Authority)
EFQM	Fondation européenne pour la gestion de la qualité (en anglais, European Foundation for Quality Management)
FCPR	Fonds communs de placement à risques
GED	Gestion électronique des documents
GIE	Groupement d'intérêt économique
IARD	Incendie accident risques divers
IFACI	Institut français des auditeurs et contrôleurs internes
IFRS	Normes internationales financières (en anglais, International financial reporting standards)
MAPA	Mutuelle d'assurance des professions alimentaires
MCR	Capital de solvabilité minimum (en anglais, Minimum capital requirement)
OPC	Organisme de placement collectif
OPGA	Opération de gestion d'assurance
ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Own risk solvency assessment)
RC	Responsabilité civile
RCBF	Risques civils de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française
SCI	Société civile immobilière
SCPI	Société civile de placements immobiliers
SCR	Capital de solvabilité requis
SGAM	Société de groupe d'assurance mutuelle
SICAV	Société d'investissement à capital variable
PMR	Plan de maîtrise des risques
USP	Paramètres spécifiques de l'entreprise (en anglais, Undertaking specific parameters)

## **Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels**

Les éléments présentés dans cette partie viennent compléter les informations présentées dans ce rapport. Ces états sont présentés sous forme de tableaux, et résumés des éléments du bilan, de la sinistralité et des cotisations encaissées par ligne d'activité. Ces états résumés de plus les éléments relatifs au Capital de Solvabilité Requis.

Pour la MAPA et les RCBF, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

**État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays**

[Non concerné pour la MAPA et les RCBF : la MAPA et les RCBF n'ont aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

**État S.12.01 : Provisions techniques vie et santé SLT**

[Non concerné pour les RCBF : les RCBF n'ont aucune provision technique vie et santé SLT]

État S.17.01 : Provisions techniques non-vie

État S.19.01 : Sinistres en non-vie

**État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

[Non concerné pour la MAPA et les RCBF : la MAPA et les RCBF n'utilisent aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.28.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

**État S.28.02 : Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

[Non concerné pour la MAPA et les RCBF : la MAPA et les RCBF possèdent exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance non-vie]

Pour la MAPA-RCBF SGAM, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

**État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays**

[Non concerné : la MAPA-RCBF SGAM n'a aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

**État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

[Non concerné : la MAPA-RCBF SGAM n'utilise aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.32.01 : Entités composant le Groupe

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17 772 436
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	201 168 246
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	7 141 816
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	11 200 888
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	134 755 611
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	115 852 311
Titres structurés	R0160	18 903 300
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	47 970 487
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	99 444
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	30 485 651
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	30 485 651
Non-vie hors santé	R0290	32 107 363
Santé similaire à la non-vie	R0300	- 1 621 712
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	21 433
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 524 753
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 603 059
Autres créances (hors assurance)	R0380	9 826 778
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	13 012 765
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	9 067 686
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>290 482 807</b>

Passifs		Valeur Solvabilité
		II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	129 472 735
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	117 692 977
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	110 733 079
Marge de risque	R0550	6 959 898
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	11 779 758
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	10 204 102
Marge de risque	R0590	1 575 656
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 216 465
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 216 465
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 208 688
Marge de risque	R0680	7 777
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	372 444
Provisions pour retraite	R0760	2 126 222
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	5 888 475
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 470 733
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	475 728
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 519 752
Autres dettes (hors assurance)	R0840	23 617 344
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 806
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>178 161 702</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>112 321 105</b>

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	38 453 337			16 716 446	29 813 294	117 471	63 518 728		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	20 657 671								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	7 936 834			977 321	1 535 976	4 564	6 302 858		
Net	R0200	51 174 173			15 739 126	28 277 318	112 907	57 215 870		
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	38 453 337			16 716 446	29 813 294	117 471	63 518 728		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	20 657 671								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	7 936 834			977 321	1 535 976	4 564	6 302 858		
Net	R0300	51 174 173			15 739 126	28 277 318	112 907	57 215 870		
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	25 034 154			16 500 656	18 502 449	58 432	38 011 602		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	16 128 166				-	141 437	17		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	5 956 174			4 537 323	734 754		3 050 630		
Net	R0400	35 206 146			11 963 333	17 626 257	58 432	41 062 215		
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	14 064 896			8 919 693	12 196 720	50 314	21 942 774		
<b>Autres dépenses</b>	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance aérienne, maritime, et transport	Biens	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe		2 382 205						151 001 481
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								20 657 671
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								16 757 552
Net		2 382 205						154 901 600
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe		2 382 205						151 001 481
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								20 657 671
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								16 757 552
Net		2 382 205						154 901 600
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe		1 893 729						100 001 021
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								15 986 712
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								8 177 621
Net		1 893 729						107 810 112
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								58 895 052
Net		1 720 656						58 895 052
<b>Dépenses engagées</b>								
Autres dépenses								
<b>Total des dépenses</b>								

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie			Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
<b>Primes émises</b>											
Brut	R1410										
Part des réassureurs	R1420										
Net	R1500										
<b>Primes acquises</b>											
Brut	R1510										
Part des réassureurs	R1520										
Net	R1600										
<b>Charge des sinistres</b>											
Brut	R1610										
Part des réassureurs	R1620										
Net	R1700										
<b>Variation des autres provisions techniques</b>											
Brut	R1710										
Part des réassureurs	R1720										
Net	R1800										
<b>Dépenses engagées</b>	R1900										
Autres dépenses	R2500										
<b>Total des dépenses</b>	R2600										

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																
<b>Meilleure estimation</b>																
<b>Meilleure estimation brute</b>																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie								4 208 688								
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total								4 208 688								
<b>Marge de risque</b>								7 777								
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																
Provisions techniques calculées comme un tout																
Meilleure estimation																
Marge de risque																
<b>Provisions techniques – Total</b>								4 216 465								4 216 465

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime et aérienne et transport
<b>R0010</b>	<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
<b>R0050</b>							
	<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
	<b>Meilleure estimation</b>						
	Provisions pour primes						
<b>R0060</b>	Brut	3 714 788			1 429 640	970 315	3 417
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	2 276 005	-	2 148 514			4 564
<b>R0150</b>	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	5 990 793			3 578 154	970 315	1 147
	<b>Provisions pour sinistres</b>						
<b>R0160</b>	Brut	6 489 314			61 188 577	3 745 677	22 927
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	654 293		36 958 148			
<b>R0250</b>	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	5 835 021			24 230 429	3 745 677	22 927
<b>R0260</b>	<b>Total meilleure estimation - brut</b>	10 204 102			62 618 217	2 775 361	19 511
<b>R0270</b>	<b>Total meilleure estimation - net</b>	11 825 814			27 808 583	2 775 361	24 074
<b>R0280</b>	<b>Marge de risque</b>	1 575 656			1 784 433	1 287 860	9 746
	<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
<b>R0290</b>	Provisions techniques calculées comme un tout						
<b>R0300</b>	Meilleure estimation						
<b>R0310</b>	Marge de risque						
	<b>Provisions techniques - Total</b>						
<b>R0320</b>	Provisions techniques - Total	11 779 758			64 402 650	4 063 221	29 256
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	1 621 712		34 809 634			4 564
<b>R0340</b>	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	13 401 470		29 593 016		4 063 221	33 820

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>R0010</b>	<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
<b>R0050</b>							
	<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
	<b>Meilleure estimation</b>						
	Provisions pour primes						
	Brut	4 341 663				1 004 364	
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	5 217 513				-	
<b>R0140</b>							
	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	9 559 177				1 004 364	
<b>R0150</b>							
	<b>Provisions pour sinistres</b>						
	Brut	39 789 631				184 567	
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	2 519 806					
<b>R0240</b>							
	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	37 269 824				184 567	
<b>R0250</b>							
	<b>Total meilleure estimation – brut</b>	44 131 294				1 188 931	
<b>R0260</b>							
	<b>Total meilleure estimation – net</b>	46 829 001				1 188 931	
<b>R0270</b>							
	<b>Marge de risque</b>	3 748 680				129 178	
<b>R0280</b>							
	<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
<b>R0290</b>							
	Provisions techniques calculées comme un tout						
<b>R0300</b>							
	Meilleure estimation						
<b>R0310</b>							
	Marge de risque						
<b>R0320</b>							
	<b>Provisions techniques – Total</b>	47 879 975				1 318 109	
	Provisions techniques – Total						
<b>R0330</b>							
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	2 697 707				-	
<b>R0340</b>							
	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	50 577 682				1 318 109	

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle C0140	Réassurance accidents non proportionnelle C0150	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle C0160	Réassurance dommages non proportionnelle C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>					<b>C0180</b>
<b>R0010</b>					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
<b>R0050</b>					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>					
<b>Meilleure estimation</b>					
Provisions pour primes					
Brut					9 516 723
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					9 646 597
<b>R0140</b>					-
<b>R0150</b>					19 163 320
<b>Provisions pour sinistres</b>					
Brut					111 420 692
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					40 132 248
<b>R0240</b>					
<b>R0250</b>					71 288 444
<b>Total meilleure estimation - brut</b>					120 937 415
<b>Total meilleure estimation - net</b>					90 451 764
<b>Marge de risque</b>					8 535 554
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>					
Provisions techniques calculées comme un tout					
<b>R0290</b>					
Meilleure estimation					
<b>R0300</b>					
Marge de risque					
<b>Provisions techniques - Total</b>					
Provisions techniques - Total					129 472 735
<b>R0320</b>					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					30 485 651
<b>R0330</b>					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie					98 987 318
<b>R0340</b>					

Année d'accident / année de souscription	Année d'accident	
	Z0020	Z0030
Monnaie	EUR	
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
N-9	63 526 752	25 551 015	2 478 409	548 413	451 505	423 894	846 962	637 170	479 809	173 950		2 132 878
N-8	78 666 486	24 884 397	5 934 419	2 650 722	1 073 864	1 780 972	779 560	2 142 657	-	75 750		95 117 878
N-7	R0180	81 321 568	25 307 566	3 267 580	1 303 315	3 218 418	535 675	71 110	208 975			117 831 325
N-6	R0190	77 258 186	23 712 289	3 137 222	2 189 174	1 031 928	454 662	1 087 683				108 898 144
N-5	R0200	77 109 818	24 964 673	4 579 117	1 548 256	1 093 802	85 985					109 381 650
N-4	R0210	75 610 691	26 881 029	4 451 089	2 882 487	51 171						109 876 467
N-3	R0220	81 113 400	26 680 149	4 115 711	934 709							112 843 968
N-2	R0230	78 485 443	24 388 186	3 929 472								106 803 101
N-1	R0240	78 044 994	23 349 776									101 394 770
N	R0250	75 448 625										75 448 625
Total												1 054 963 013

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
N-9							3 940 327	3 069 303	2 739 521	1 031 507	918 311	32 905 724
N-8						9 359 823	6 907 180	6 459 047	4 346 430	2 145 465		
N-7					7 583 190	4 432 759	2 628 352	2 850 610	2 804 132			
N-6					8 836 867	6 266 254	4 188 216	4 188 216				
N-5					8 056 677	6 167 054	4 516 309	4 200 664				
N-4					12 550 626	10 203 513	6 083 942	6 096 814				
N-3					15 121 953	11 233 798	6 657 742	5 702 632				
N-2					45 957 731	11 233 798	6 657 742	5 702 632				
N-1					40 936 534	12 832 253	7 794 930					
N					36 578 061	10 502 811	42 709 189					
Total												111 420 692

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	87 487 559	87 487 559		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	24 833 546	24 833 546			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>112 321 105</b>	<b>112 321 105</b>	-	-	-
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	112 321 105	112 321 105	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	112 321 105	112 321 105	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	112 321 105	112 321 105	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	112 321 105	112 321 105	-		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>50 464 170</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>18 382 745</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>223%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>611%</b>				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	112 321 105	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	87 487 559	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>24 833 546</b>	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>		

Article 112	<a href="#">Z0010</a>	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	25 104 518		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 315 141		
Risque de souscription en vie	R0030	239 678		
Risque de souscription en santé	R0040	9 659 554		
Risque de souscription en non-vie	R0050	33 395 729		
Diversification	R0060	- 21 511 750		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>51 202 870</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	R0130	5 149 775
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 5 888 475
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>50 464 170</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>50 464 170</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**MAPA**

**S.28.01.01**

**Minimum de capital requis (MCR) –** Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>C0010</b>
RésultatMCR <sub>NL</sub>	<b>R0010</b>	18 294 363

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
---	---

		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>	11 826 107	51 174 173
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>	27 808 731	17 116 238
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>	2 775 361	26 900 206
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>	24 074	112 907
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>	46 828 808	57 215 870
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>	1 188 931	2 382 205
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>		
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>		
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>		
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		<b>C0040</b>
RésultatMCR <sub>L</sub>	<b>R0200</b>	88 382

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
---	--

		<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	<b>R0210</b>		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	<b>R0220</b>		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	<b>R0230</b>		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>	4 208 688	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	<b>R0250</b>		

**Calcul du MCR global**

		<b>C0070</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	18 382 745
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	50 464 170
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	22 708 876
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	12 616 042
MCR combiné	<b>R0340</b>	18 382 745
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	2 500 000
		<b>C0070</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	18 382 745

## MAPA

S.05.02.01

## Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie						Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0140		
<b>R0010</b>										
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130				
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée										
Part des réassureurs										
Net										
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe										
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée										
Part des réassureurs										
Net										
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe										
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée										
Part des réassureurs										
Net										
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe										
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée										
Part des réassureurs										
Net										
<b>Dépenses engagées</b>										
<b>Autres dépenses</b>										
<b>Total des dépenses</b>										

MAPA

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0150	C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0280
<b>R1400</b>									
<b>Primes émises</b>									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
<b>Primes acquises</b>									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
<b>Dépenses engagées</b>									
<b>Autres dépenses</b>									
<b>Total des dépenses</b>									

MAPA

S.2.2.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010				
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
Capital de solvabilité requis	R0090				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100				
Minimum de capital requis	R0110				

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>	Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010	C0020				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR <sub>(L,NL)</sub>	Résultat MCR <sub>(L,L)</sub>				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0070	C0080				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 990 000
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	47 990 318
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	17 131 002
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	9 831
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	21 771 717
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	18 610 767
Titres structurés	R0160	3 160 950
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	9 069 840
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	7 927
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	10 867 556
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	10 867 556
Non-vie hors santé	R0290	41 602
Santé similaire à la non-vie	R0300	10 825 954
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	416
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	69 247
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	706 809
Autres créances (hors assurance)	R0380	948 263
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 654 256
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	348 757
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>74 575 622</b>

Passifs		Valeur Solvabilité
		II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	22 448 605
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	5 043 436
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	4 867 032
Marge de risque	R0550	176 404
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	17 405 169
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	17 084 068
Marge de risque	R0590	321 102
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	128 467
Dépôts des réassureurs	R0770	744 834
Passifs d'impôts différés	R0780	5 035 420
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	68 431
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 432
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 792 859
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>34 223 047</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>40 352 574</b>

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	35 719 898							1 749 193	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	18 306 835							559 758	
Net	R0200	17 413 064							1 189 436	
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	35 719 898							1 749 193	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	18 306 835							559 758	
Net	R0300	17 413 064							1 189 436	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	28 451 561							1 366 619	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	14 774 595							463 166	
Net	R0400	13 676 966							903 453	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	2 676 455							364 252	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance aérienne, maritime, et transport	Biens	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	1 368 027							38 837 119
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	342 007							19 208 599
Net	1 026 020							19 628 519
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	1 368 027							38 837 119
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	342 007							19 208 599
Net	1 026 020							19 628 519
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	1 011 300							30 829 479
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								15 237 760
Net	1 011 300							15 591 719
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
<b>Dépenses engagées</b>								
Autres dépenses	204 958							3 245 665
<b>Total des dépenses</b>								3 245 665

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Primes acquises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Charge des sinistres										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Variation des autres provisions techniques										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Dépenses engagées										
Autres dépenses										
Total des dépenses										

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux C0020	Assurance de protection du revenu C0030	Assurance d'indemnisation des travailleurs C0040	Assurance de responsabilité civile automobile C0050	Autre assurance des véhicules à moteur C0060	Assurance maritime, aérienne et transport C0070
<b>R0010</b>	<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
<b>R0050</b>							
	<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
<b>R0060</b>	Brut	-	2 147 570				
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	265 356					
<b>R0140</b>							
	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-	2 412 926				
<b>R0150</b>	<b>Provisions pour sinistres</b>						
	Brut	19 231 638					
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	10 560 598					
<b>R0240</b>							
	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	8 671 039					
<b>R0250</b>							
	<b>Total meilleure estimation – brut</b>	17 084 068					
<b>R0260</b>							
	<b>Total meilleure estimation – net</b>	6 258 113					
<b>R0270</b>							
	<b>Marge de risque</b>	321 102					
<b>R0280</b>	<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
<b>R0290</b>	Provisions techniques calculées comme un tout						
<b>R0300</b>	Meilleure estimation						
<b>R0310</b>	Marge de risque						
<b>R0320</b>	<b>Provisions techniques – Total</b>	17 405 169					
	Provisions techniques – Total						
<b>R0330</b>	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	10 825 954					
<b>R0340</b>	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	6 579 215					

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>R0010</b>	<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
<b>R0050</b>	<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
<b>R0060</b>	Brut	-	694 461		29 529		
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	470 723	-	235 352		
<b>R0140</b>	<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>						
	Provisions pour sinistres						
<b>R0150</b>	Brut		223 738		264 881		
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		5 048 785		483 179		
<b>R0160</b>	<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>						
	Provisions pour sinistres						
<b>R0240</b>	Brut		747 677		-		
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
<b>R0250</b>	<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>						
	Provisions pour sinistres		4 301 108		483 179		
<b>R0260</b>	Brut		4 354 324		512 708		
<b>R0270</b>	Net		4 077 370		748 059		
<b>R0280</b>	Marge de risque		143 182		33 222		
	<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
<b>R0290</b>	Provisions techniques calculées comme un tout						
<b>R0300</b>	Meilleure estimation						
<b>R0310</b>	Marge de risque						
<b>R0320</b>	<b>Provisions techniques – Total</b>		4 497 506		545 930		
	Provisions techniques – Total						
<b>R0330</b>	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total		276 954	-	235 352		
<b>R0340</b>	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		4 220 552		781 282		

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>					
R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					2 812 502
R0060					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					440 719
R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					
R0150					2 371 783
<b>Provisions pour sinistres</b>					
Brut					24 763 602
R0160					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					11 308 275
R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					13 455 326
R0250					
<b>Total meilleure estimation – brut</b>					21 951 100
R0260					
<b>Total meilleure estimation – net</b>					11 083 543
R0270					
<b>Marge de risque</b>					497 506
R0280					
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>					
R0290					
Provisions techniques calculées comme un tout					
Meilleure estimation					
R0300					
Marge de risque					
R0310					
<b>Provisions techniques – Total</b>					22 448 605
R0320					
Provisions techniques – Total					
R0330					10 867 556
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total					
R0340					11 581 049
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie					

Année d'accident / année de souscription	Année d'accident	
	Z0020	Z0030
Monnaie	EUR	
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										Somme des années annulées (cumulés) C0180	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	20 464
N-9	-	8 346	8 346	19 579 767	129 049	19 022	19 523	47 120	15 078	3 678	15 446	20 464
N-8	-	10 893	21 030 610	246 525	83 079	80 224	97 294	45 332	3 666	20 751	-	19 811 992
N-7	-	18 818 992	1 245 313	256 903	76 752	40 998	34 240	21 201	-	4 368	-	21 596 588
N-6	-	21 089 079	3 961 434	367 489	115 641	54 409	45 880	-	2 658	-	-	20 490 030
N-5	-	20 078 202	3 399 526	232 199	149 858	79 587	23 834	-	-	-	-	25 631 274
N-4	-	22 888 990	3 237 653	289 221	105 965	31 192	-	-	-	-	-	23 963 205
N-3	-	23 873 806	3 482 130	271 889	203 507	-	-	-	-	-	-	26 553 020
N-2	-	25 151 394	3 403 863	289 292	-	-	-	-	-	-	-	27 831 333
N-1	-	25 303 964	3 388 153	-	-	-	-	-	-	-	-	28 844 549
N	-	25 379 215	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28 692 118
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	248 813 788

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	-
N-9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-6	-	-	-	253 855	-	-	-	-	-	-	-	-
N-5	-	-	342 751	240 719	-	-	-	-	-	-	-	-
N-4	-	1 455 168	754 905	378 379	-	-	-	-	-	-	-	-
N-3	-	21 293 137	1 280 718	611 959	373 428	-	-	-	-	-	-	374 770
N-2	-	22 159 351	1 246 695	760 839	-	-	-	-	-	-	-	763 725
N-1	-	21 512 692	1 269 707	-	-	-	-	-	-	-	-	1 274 472
N	-	22 365 497	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 350 635
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 763 602

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	30 545 742	30 545 742		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	9 806 832	9 806 832			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	40 352 574	40 352 574	-	-	-
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	40 352 574	40 352 574	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	40 352 574	40 352 574	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	40 352 574	40 352 574	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	40 352 574	40 352 574	-		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>7 530 511</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>2 500 000</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>536%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>1614%</b>				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	40 352 574	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	30 545 742	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>9 806 832</b>	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>		

Article 112	<a href="#">Z0010</a>
-------------	-----------------------

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	7 617 454		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 006 241		
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	3 733 609		
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 994 836		
Diversification	R0060	- 4 032 564		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>10 319 576</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 165 114
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 3 954 179
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>7 530 511</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>7 530 511</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**RCBF**

**S.28.01.01**

**Minimum de capital requis (MCR) –** Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>C0010</b>
RésultatMCR <sub>NL</sub>	<b>R0010</b>	1 847 717

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
---	---

		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>	6 410 000	17 413 064
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>	4 077 370	1 189 436
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>	748 059	1 026 020
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>		
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>		
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>		
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		<b>C0040</b>
RésultatMCR <sub>L</sub>	<b>R0200</b>	

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
---	--

		<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	<b>R0210</b>		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	<b>R0220</b>		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	<b>R0230</b>		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	<b>R0250</b>		

**Calcul du MCR global**

		<b>C0070</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	1 847 717
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	7 530 511
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	3 388 730
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	1 882 628
MCR combiné	<b>R0340</b>	1 882 628
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	2 500 000
		<b>C0070</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>2 500 000</b>

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
<b>R0010</b>								
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
<b>Total des dépenses</b>								
Dépenses engagées								
Autres dépenses								
<b>Total des dépenses</b>								

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0150	C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>R1400</b>								
<b>Primes émises</b>								
Brut								
Part des réassureurs								
Net								
<b>Primes acquises</b>								
Brut								
Part des réassureurs								
Net								
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut								
Part des réassureurs								
Net								
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut								
Part des réassureurs								
Net								
<b>Dépenses engagées</b>								
<b>Autres dépenses</b>								
<b>Total des dépenses</b>								

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Assurance santé (assurance directe)		Total (vie hors santé, y compris UC)	Réassurance acceptée	Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et		Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0070	C0080	C0090	C0100			C0150	C0160		
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout														
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>														
<b>Meilleure estimation</b>														
<b>Meilleure estimation brute</b>														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie														
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total														
<b>Marge de risque</b>														
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>														
Provisions techniques calculées comme un tout														
Meilleure estimation														
Marge de risque														
<b>Provisions techniques – Total</b>														

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010				
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
Capital de solvabilité requis	R0090				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100				
Minimum de capital requis	R0110				

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>	Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010	C0020	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR <sub>(L,NL)</sub>	Résultat MCR <sub>(L,L)</sub>				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0070	C0080	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	21 762 436
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	249 158 565
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	24 272 819
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	11 210 719
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	156 527 329
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	134 463 079
Titres structurés	R0160	22 064 250
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	57 040 327
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	107 372
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	31 085 337
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	31 085 337
Non-vie hors santé	R0290	32 132 684
Santé similaire à la non-vie	R0300	- 1 047 347
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	22 264
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 594 000
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	8 309 868
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 204 322
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	22 778 568
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	9 417 036
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>352 332 395</b>

Passifs		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	143 388 701
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	123 913 353
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	115 600 345
Marge de risque	R0550	8 313 008
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	19 475 348
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	18 966 126
Marge de risque	R0590	509 222
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 217 868
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 217 868
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 208 688
Marge de risque	R0680	9 180
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	372 444
Provisions pour retraite	R0760	2 254 689
Dépôts des réassureurs	R0770	744 834
Passifs d'impôts différés	R0780	10 802 862
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 470 733
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	544 159
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 524 183
Autres dettes (hors assurance)	R0840	26 851 623
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 806
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>201 173 902</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>151 158 493</b>

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	74 173 235			16 716 446	29 813 294	117 471	63 518 728	1 749 193	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 624 333			-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	11 989 636			977 321	1 535 976	4 564	6 302 858	122 459	
Net	R0200	67 807 932			15 739 126	28 277 318	112 907	57 215 870	1 626 734	
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	74 173 235			16 716 446	29 813 294	117 471	63 518 728	1 749 193	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 624 333			-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	11 989 636			977 321	1 535 976	4 564	6 302 858	122 459	
Net	R0300	67 807 932			15 739 126	28 277 318	112 907	57 215 870	1 626 734	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	53 485 715			16 500 656	18 502 449	58 432	38 011 602	1 366 619	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 114 048			-	141 437	-	17	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	9 078 404			4 537 323	734 754	-	3 050 630	463 166	
Net	R0400	46 521 359			11 963 333	17 626 257	58 432	41 062 215	903 453	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	-			-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-			-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-			-	-	-	-	-	
Net	R0500	-			-	-	-	-	-	
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	19 103 104			8 919 693	12 196 720	50 314	21 942 774	364 252	
<b>Autres dépenses</b>	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)						Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance aérienne, maritime, et transport	Biens				
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160				C0200
<b>Primes émises</b>											
Brut – assurance directe	1 368 027	2 382 205									189 838 600
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-									5 624 333
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée											-
Part des réassureurs	0										20 932 813
Net	1 368 027	2 382 205									174 530 120
<b>Primes acquises</b>											
Brut – assurance directe	1 368 027	2 382 205									189 838 600
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-									5 624 333
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée											-
Part des réassureurs	0										20 932 813
Net	1 368 027	2 382 205									174 530 120
<b>Charge des sinistres</b>											
Brut – assurance directe	1 011 300	1 893 729									130 830 500
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-									1 972 594
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée											-
Part des réassureurs	-	-									11 763 017
Net	1 011 300	1 893 729									121 040 078
<b>Variation des autres provisions techniques</b>											
Brut – assurance directe	-	-									-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-									-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée											-
Part des réassureurs	-	-									-
Net	204 958	1 720 656									64 502 471
<b>Dépenses engagées</b>											
Autres dépenses											64 502 471
<b>Total des dépenses</b>											64 502 471

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Primes acquises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Charge des sinistres										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Variation des autres provisions techniques										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Dépenses engagées										
Autres dépenses										
Total des dépenses										

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	116 748 201	116 748 201			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	34 410 292	34 410 292			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>151 158 493</b>	<b>151 158 493</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0500</b>	151 158 493	151 158 493			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0510</b>	151 158 493	151 158 493			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0540</b>	151 158 493	151 158 493			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0550</b>	151 158 493	151 158 493			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	53 842 997				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	20 359 032				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	281%				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	742%				

		C0060				
<b>Réserve de réconciliation</b>						
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	151 158 493				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>					
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	116 748 201				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	<b>R0740</b>					
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	34 410 292				
<b>Bénéfices attendus</b>						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	<b>R0770</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	<b>R0780</b>					
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>					

	Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
	C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	32 099 562	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 741 382	
Risque de souscription en vie	R0030	239 678	
Risque de souscription en santé	R0040	13 140 409	
Risque de souscription en non-vie	R0050	34 478 197	
Diversification	R0060	25 917 269	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>58 781 958</b>	
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>	<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	5 863 901	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	10 802 862	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>53 842 997</b>	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>53 842 997</b>	
<b>Autres informations sur le SCR</b>			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440		
Minimum consolidé du SCR groupe	R0470	20 359 032	
Information on other entities			
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance)	R0500		
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - institutions de crédit, gestion d'actif, institutions financières, fonds de placements alternatifs	R0510		
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - fonds de pension	R0520		
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - SCR au titre des entités financières non régulées	R0530		
SCR au titre des participations non contrôlées	R0540		
SCR au titre des autres entités	R0550		

MAPA-RCBF SGAM

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - entité en formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
SCR total				
SCR pour les entités incluses par déduction/agrégation	R0560			
SCR	R0570	53 842 997		

Pays	Code d'identification de l'entité	Type de code utilisé pour l'entité	Dénomination légale de l'entité	Type d'entité	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de Contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FRANCE	96950077HUKFIX86G66	LEI	MAPA	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR
FRANCE	969500BLCOJENHFVMV991	LEI	RCBF	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR

(cont)

Critère d'influence		Inclusion dans la supervision Groupe		Calcul de la solvabilité du groupe				
% du capital détenu	% retenu pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Niveau d'influence	% retenu pour la solvabilité du Groupe	OUI/NON	Date de décision en cas d'application de l'article 214	Méthode utilisée et pour la méthode 1, traitement de l'entité
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1

MAPA-RCBF SGAM

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
R0010								
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
R0110								
R0120								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0130								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
R0140								
Net								
R0200								
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe								
R0210								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0230								
Part des réassureurs								
R0240								
Net								
R0300								
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe								
R0310								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0330								
Part des réassureurs								
R0340								
Net								
R0400								
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe								
R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0430								
Part des réassureurs								
R0440								
Net								
R0500								
Dépenses engagées								
R0550								
Autres dépenses								
R1200								
<b>Total des dépenses</b>								
R1300								

MAPA-RCBF SGAM

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0150	C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0280
<b>R1400</b>									
<b>Primes émises</b>									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
<b>Primes acquises</b>									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
<b>Dépenses engagées</b>									
<b>Autres dépenses</b>									
<b>Total des dépenses</b>									

	Niveau après prise en compte des mesures branches longues et transitoires	Effet de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Effet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêts	Effet de la mise à zéro de l'ajustement pour volatilité	Effet de la mise à zéro de l'ajustement égalisateur
Provisions techniques	R0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
SCR	R0090				